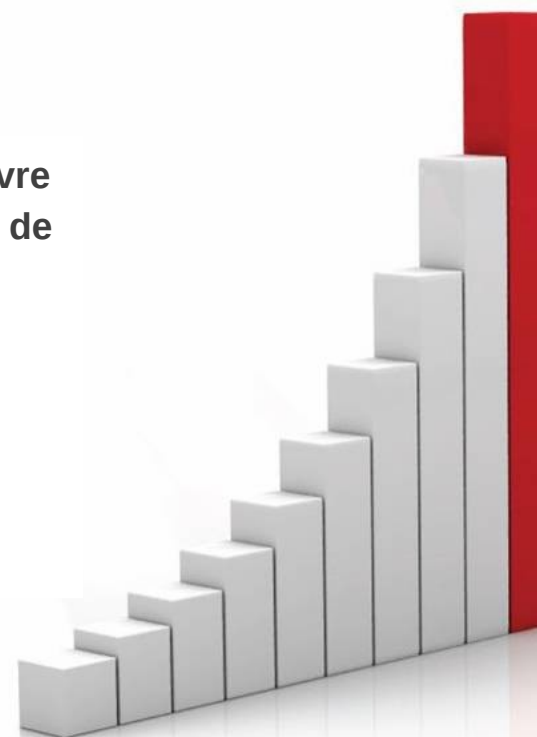




**Enquête sur les besoins de main-d'œuvre
et de compétences des établissements de
l'Abitibi-Témiscamingue
2010**

**Portrait sectoriel
Agroalimentaire**



Réalisé par :

SEGMA 
RECHERCHE

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN 978-2-550-61244-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-61245-2 (pdf)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS SAILLANTS REGROUPEMENT SECTORIEL « AGROALIMENTAIRE »	8
2. INTRODUCTION	11
3. MÉTHODOLOGIE.....	12
3.1. REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS.....	13
4. DESCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	14
4.1. LES ÉTABLISSEMENTS SELON LA MRC, LA TAILLE ET LE REGROUPEMENT SECTORIEL	15
4.2. LES ÉTABLISSEMENTS SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS (PROPORTIONS)	16
4.3. LES ÉTABLISSEMENTS SELON LE REGROUPEMENT SECTORIEL.....	17
4.4. LES ÉTABLISSEMENTS SELON LA FORME JURIDIQUE.....	18
4.5. LES ÉTABLISSEMENTS SELON LA DÉPENDANCE JURIDIQUE	19
4.6. LES ÉTABLISSEMENTS SELON L'ORIENTATION LUCRATIVE	20
5. EMPLOI AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS	22
5.1. NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET DE TRAVAILLEURS	23
5.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS	24
5.3. EMPLOI DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS	25
5.3.1. <i>CNP les plus souvent mentionnés concernant l'embauche de nouveaux travailleurs dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire ».....</i>	<i>28</i>
5.3.2. <i>Raisons de l'embauche de nouveaux travailleurs.....</i>	<i>30</i>
5.3.3. <i>Exigences à l'embauche.....</i>	<i>31</i>
5.4. DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS	34
5.4.1. <i>CNP les plus souvent mentionnés quant aux difficultés de recrutement dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire » au cours des douze derniers mois.....</i>	<i>36</i>
5.4.2. <i>Causes des difficultés de recrutement rencontrées</i>	<i>37</i>
5.4.3. <i>Conséquences de la persistance des difficultés de recrutement.....</i>	<i>39</i>
6. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU COURS DES DOUZE PROCHAINS MOIS.....	41
6.1. INTENTION D'EMBAUCHE	42
6.1.1. <i>CNP les plus souvent mentionnés quant aux prévisions d'embauche de nouveaux travailleurs dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire ».....</i>	<i>44</i>
6.1.2. <i>Embauche de travailleurs immigrants.....</i>	<i>46</i>
6.2. INTENTION DE MISES À PIED	47
6.2.1. <i>CNP les plus souvent mentionnés quant aux prévisions de mises à pied dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire »</i>	<i>49</i>

6.3. INTENTION DE FORMATION	50
6.3.1. <i>CNP les plus souvent mentionnés quant à l'intention de formation parmi les établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire »</i>	52
6.3.2. <i>Compétences et connaissances visées par la formation</i>	53
6.4. DÉPARTS À LA RETRAITE	54
6.4.1. <i>CNP les plus souvent mentionnés quant aux départs à la retraite dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire »</i>	56
6.4.2. <i>Moyens mis en place pour assurer le remplacement des départs à la retraite</i>	57
7. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	59
7.1. PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	60
7.2. POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	63
7.3. DIFFICULTÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	66
7.4. STRATÉGIES D'AFFAIRES ENVISAGÉES POUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS	68
ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE	70
ANNEXE 2 - REGROUPEMENTS SECTORIELS	82
ANNEXE 3 - LEXIQUE	86

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 - ÉTABLISSEMENTS SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS	16
FIGURE 2 - ÉTABLISSEMENTS SELON LE REGROUPEMENT SECTORIEL	17
FIGURE 3 - ÉTABLISSEMENTS SELON LA FORME JURIDIQUE	18
FIGURE 4 - ÉTABLISSEMENTS SELON LA DÉPENDANCE	19
FIGURE 5 - ÉTABLISSEMENTS SELON L'ORIENTATION LUCRATIVE	20
FIGURE 6 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS	24
FIGURE 7 - EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS	25
FIGURE 8 - EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS SELON LE REGROUPEMENT SECTORIEL	26
FIGURE 9 - EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS SELON LA MRC	27
FIGURE 10 - CNP LES PLUS MENTIONNÉS QUANT À L'EMBAUCHE (NOMBRE DE MENTIONS)	29
FIGURE 11 - RAISONS DE L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS	30
FIGURE 12 - EXPÉRIENCE MINIMALE EXIGÉE À L'EMBAUCHE	32
FIGURE 13 - DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT	34
FIGURE 14 - DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT SELON LE REGROUPEMENT SECTORIEL	35
FIGURE 15 - CNP LES PLUS MENTIONNÉS QUANT AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT (NOMBRE DE MENTIONS)	36
FIGURE 16 - CAUSES DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT RENCONTRÉES	37
FIGURE 17 - CONSÉQUENCES DE LA PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT	39
FIGURE 18 - INTENTION D'EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS	42
FIGURE 19 - INTENTION D'EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS SELON LE REGROUPEMENT SECTORIEL	43
FIGURE 20 - CNP LES PLUS MENTIONNÉS QUANT AUX PRÉVISIONS D'EMBAUCHE (NOMBRE DE MENTIONS)	45
FIGURE 21 - ÉTABLISSEMENTS N'AYANT PAS BESOIN D'EMBAUCHER	46
FIGURE 22 - ÉTABLISSEMENTS AYANT BESOIN D'EMBAUCHER	46
FIGURE 23 - INTENTION DE MISES À PIED	47
FIGURE 24 - CNP LES PLUS MENTIONNÉS QUANT AUX PRÉVISIONS DE MISES À PIED (NOMBRE DE MENTIONS)	49
FIGURE 25 - INTENTION DE FORMATION	50
FIGURE 26 - CNP LES PLUS MENTIONNÉS QUANT À L'INTENTION DE FORMATION (NOMBRE DE MENTIONS)	52
FIGURE 27 - COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES VISÉES PAR LA FORMATION	53
FIGURE 28 - DÉPARTS À LA RETRAITE	54
FIGURE 29 - CNP LES PLUS MENTIONNÉS QUANT AUX DÉPARTS À LA RETRAITE (NOMBRE DE MENTIONS)	56
FIGURE 30 - MOYENS MIS EN PLACE POUR ASSURER LE REMPLACEMENT DES DÉPARTS À LA RETRAITE	57
FIGURE 31 - PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	60
FIGURE 32 - ÉTABLISSEMENTS SELON QUE LA PERSONNE RESPONSABLE DES RH Y CONSACRE PLUS OU MOINS DE 50 % DE SA TÂCHE	61
FIGURE 33 - PRÉSENCE DES POLITIQUES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	63
FIGURE 34 - POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	64
FIGURE 35 - DIFFICULTÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	66
FIGURE 36 - STRATÉGIES D'AFFAIRES ENVISAGÉES	68

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - TAUX DE RÉPONSE	13
TABLEAU 2 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA MRC, LA TAILLE ET LE REGROUPEMENT SECTORIEL	15
TABLEAU 3 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS (PROPORTIONS)	16
TABLEAU 4 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LE REGROUPEMENT SECTORIEL	18
TABLEAU 5 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA FORME JURIDIQUE	19
TABLEAU 6 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LA DÉPENDANCE	20
TABLEAU 7 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON L'ORIENTATION LUCRATIVE	21
TABLEAU 8 - RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET DES EMPLOYÉS EN NOMBRE ET POURCENTAGE	23
TABLEAU 9 - STATUT D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS	23
TABLEAU 10 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS	25
TABLEAU 11 - EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS	26
TABLEAU 12 - NOMBRE DE TRAVAILLEURS EMBAUCHÉS	27
TABLEAU 13 - NOMBRE DE CNP VISÉS	28
TABLEAU 14 - RAISONS DE L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS	31
TABLEAU 15 - SCOLARITÉ MINIMALE EXIGÉE À L'EMBAUCHE	32
TABLEAU 16 - EXPÉRIENCE MINIMALE EXIGÉE À L'EMBAUCHE	33
TABLEAU 17 - COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES EXIGÉES À L'EMBAUCHE	33
TABLEAU 18 - DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT	35
TABLEAU 19 - NOMBRE DE CNP VISÉS	36
TABLEAU 20 - CAUSES DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT RENCONTRÉES	38
TABLEAU 21 - CONSÉQUENCES DE LA PERSISTANCE DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT	40
TABLEAU 22 - INTENTION D'EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS	43
TABLEAU 23 - NOMBRE D'EMBAUCHES PRÉVUES	44
TABLEAU 24 - NOMBRE DE CNP VISÉS	44
TABLEAU 25 - EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS IMMIGRANTS	47
TABLEAU 26 - INTENTION DE MISES À PIED	48
TABLEAU 27 - NOMBRE DE MISES À PIED PRÉVUES	48
TABLEAU 28 - NOMBRE DE CNP VISÉS	49
TABLEAU 29 - INTENTION DE FORMATION	51
TABLEAU 30 - NOMBRE DE TRAVAILLEURS VISÉS PAR LA FORMATION	51
TABLEAU 31 - NOMBRE DE CNP VISÉS	52
TABLEAU 32 - COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES VISÉES PAR LA FORMATION	54
TABLEAU 33 - DÉPARTS À LA RETRAITE	55
TABLEAU 34 - NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE	55
TABLEAU 35 - NOMBRE DE CNP VISÉS	56
TABLEAU 36 - MOYENS MIS EN PLACE POUR ASSURER LE REMPLACEMENT DES DÉPARTS À LA RETRAITE	58
TABLEAU 37 - PRÉSENCE D'UN RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES	61

TABLEAU 38 - RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON QUE L'EMPLOYÉ RESPONSABLE DES RH Y CONSACRE PLUS OU MOINS 50 % DE SA TÂCHE 62

TABLEAU 39 - POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 65

TABLEAU 40 - DIFFICULTÉS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES..... 67

TABLEAU 41 - STRATÉGIES D'AFFAIRES ENVISAGÉES 69

1. FAITS SAILLANTS REGROUPEMENT SECTORIEL « AGROALIMENTAIRE »

Portrait des établissements

Le regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue compte 401 établissements, dont 75 établissements de cinq travailleurs et plus. Le regroupement compte 1 969 travailleurs.

- x Seulement 61 % des travailleurs du regroupement « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue étaient employés à temps plein;
- x Parmi les travailleurs, 31 % sont des femmes.

Au cours des douze derniers mois

Embauche (douze derniers mois) :

- x 69,1 % des établissements de cinq employés et plus de l'Abitibi-Témiscamingue ont embauché de nouveaux travailleurs;
- x Nous estimons à 97 le nombre de travailleurs embauchés pour 16 professions ou métiers différents;
- x 67 % des établissements invoquent le roulement de personnel comme raison d'embauche, c'est la principale raison évoquée;
- x 37,4 % des établissements invoquent la création de nouveau poste comme raison d'embauche.

Difficultés de recrutement (douze derniers mois) :

- x 25 % des établissements de cinq employés et plus du regroupement « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue ont rencontré des difficultés de recrutement;
- x Le salaire et les conditions de travail est la principale cause des difficultés de recrutement (49,5 % des raisons évoquées);
- x Les principales conséquences sont que les établissements devront former leurs employés en place (66,5 %), devront réorganiser le travail (33,5 %) et devront embaucher des candidats moins qualifiés (33,0 %).

Au cours des douze prochains mois

Embauche (douze prochains mois) :

- x 50 % des établissements de cinq employés et plus du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue comptent embaucher du nouveau personnel au cours des douze prochains mois;
- x Ces prévisions d'embauche concernent quelque 55 nouveaux travailleurs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et concernent 7 professions ou métiers.

Mises à pied (douze prochains mois) :

- x 12,4 % des établissements de cinq employés et plus du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue prévoient effectuer des mises à pied au cours des douze prochains mois;
- x Dans l'ensemble, ce sont 6 travailleurs qui seront visés par ces mises à pied pour deux professions ou métiers.

Formation (douze prochains mois) :

- x 50 % des établissements de cinq employés et plus du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue ont l'intention d'offrir de la formation à leurs travailleurs;
- x 90 travailleurs seront formés dans ce regroupement comprenant dix professions ou métiers.

Retraite (douze prochains mois) :

- x 13 % des établissements de cinq employés et plus du regroupement « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue anticipent que certains de leurs travailleurs prendront leur retraite au cours des douze prochains mois;
- x Ainsi, 8 travailleurs prendront leur retraite;
- x Ces retraites sont constituées de 3 professions ou métiers différents.

Gestion des ressources humaines

- x 71 % des établissements de cinq employés et plus du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue ont une personne attitrée à la gestion des ressources humaines;
- x Dans 88 % des établissements, la personne attitrée à la gestion des ressources humaines y consacre moins de 50 % de l'ensemble de sa tâche.

2. INTRODUCTION

Ce document présente les données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les besoins de main-d'oeuvre et de compétences des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue, réalisée par Segma Recherche, pour le compte d'Emploi-Québec-Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Tout au long de ce rapport, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

L'enquête a permis de contacter 4 466 établissements inscrits à la Liste des Industries et Commerces de l'Abitibi-Témiscamingue (LIC), ce qui représente un taux de réponse de 85,7 %. Le nombre réel d'établissements est estimé à 5 209¹. Parmi les établissements enquêtés, 46,4 % (2 415) sont des établissements de cinq employés et plus. Ce document parle spécifiquement des résultats du regroupement sectoriel « agroalimentaire ».

Les données sont présentées en six chapitres :

- x Section 3 : Méthodologie;
- x Section 4 : Description des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue;
- x Section 5 : Évolution de l'emploi au cours des douze derniers mois;
- x Section 6 : Évolution de l'emploi au cours des douze prochains mois;
- x Section 7 : Gestion des ressources humaines;
- x Section 8 : Utilisation des services d'Emploi-Québec.

Notes : Les regroupements sectoriels ont été construits à l'aide du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Le lecteur peut trouver à l'annexe 2 le détail des industries composant chacun de ces regroupements.

À partir de la section 5.2 et pour tous les chapitres suivants, l'ensemble des tableaux contient uniquement les données récoltées auprès des établissements de cinq travailleurs et plus. Les 2 644 établissements de moins de cinq travailleurs recensés dans le cadre de cette enquête sont donc exclus à partir de cette section.

Dans les textes, CNP sera de genre masculin puisqu'il s'agit du code à quatre chiffres inscrit dans la Classification nationale des professions (CNP). Ce genre est également employé dans les appels d'offre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

¹ Données pondérées. Parmi les entreprises contactées, 2,9 % ne nous ont pas donné le nombre d'employés.

3. MÉTHODOLOGIE

L'Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue se compose de deux volets : la mise à jour de la Liste des Industries et Commerces (LIC) ainsi qu'une enquête approfondie sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences des établissements de cinq travailleurs et plus situés sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Un prétest du questionnaire français a été effectué le 23 février 2010 auprès de 32 établissements dans le but d'assurer son bon déroulement. De ce nombre, dix questionnaires furent complétés auprès d'établissements de moins de cinq travailleurs et 22 auprès d'établissements de cinq travailleurs et plus.

Le sondage téléphonique a été effectué du 25 février au 21 avril 2010 auprès de tous les établissements inscrits à la Liste des Industries et Commerces (LIC) de l'Abitibi-Témiscamingue. Le temps moyen d'entrevue est d'environ 16,1 minutes pour les entrevues menées auprès des établissements de cinq travailleurs et plus et de 5,5 minutes pour les entrevues menées auprès des établissements de moins de cinq travailleurs. Pour assurer la qualité des entrevues, l'écoute des entrevues a été effectuée régulièrement par les superviseurs tout au long de la collecte en plus d'une validation de 10 % de celles-ci.

L'échantillon a été pondéré selon la région (quatre MRC et une ville), le nombre de travailleurs (quatre catégories) et le regroupement sectoriel (douze regroupements sectoriels). Les tableaux « effectifs » représentent le nombre pondéré d'établissements ou de travailleurs concernés.

Les SCIAN compris dans ce regroupement sont :

Agroalimentaire	
111	Cultures agricoles
112	Élevage
114	Pêche, chasse et piégeage
1151	Activités de soutien aux cultures agricoles
1152	Activités de soutien à l'élevage
311	Fabrication d'aliments
312	Fabrication de boissons et de produits du tabac

3.1. Représentativité des établissements

La section suivante contient les taux de réponse obtenus. Les résultats sont présentés pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour chaque MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue selon la taille des établissements ainsi qu'en fonction des regroupements sectoriels.

Tableau 1 - Taux de réponse

	Taux de réponse
Témiscamingue	85,15 %
Rouyn-Noranda	83,94 %
Abitibi-Ouest	87,57 %
Abitibi	86,97 %
Vallée-de-l'Or	85,96 %
0 à 4 travailleur(s)	76,65 %
5 à 19 travailleurs	100,00 %
20 à 49 travailleurs	100,00 %
50 travailleurs et plus	99,49 %
Agroalimentaire	89,25 %
Forêt, bois et papier	82,83 %
Mines et première transformation des métaux	84,62 %
Services publics et construction	87,13 %
Fabrication autre qu'alimentaire, bois et première transformation des métaux	92,90 %
Commerce de gros et de détail	85,17 %
Transport et entreposage	88,23 %
Hébergement, restauration, communications et information, industrie culturelle et arts et spectacles	82,87 %
Finance, assurances et services immobiliers	89,19 %
Services professionnels, administratifs et gestion des déchets	87,53 %
Enseignement, santé, assistance sociale et administration publique	84,33 %
Autres services	87,33 %
Total	85,74 %

4. DESCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Les tableaux présentés dans ce chapitre sont produits à partir des données recueillies auprès de tous les établissements inscrits à la Liste des Industries et Commerces (LIC) de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La section contient les tableaux suivants :

- x Les établissements selon la MRC, la taille et le regroupement sectoriel (section 4.1);
- x Les établissements selon le nombre de travailleurs (proportions) (section 4.2);
- x Les établissements selon le regroupement sectoriel (section 4.3);
- x Les établissements selon la forme juridique (section 4.4);
- x Les établissements selon la dépendance juridique (section 4.5);
- x Les établissements selon l'orientation lucrative (section 4.6).

Note : Les douze regroupements sectoriels ont été construits à l'aide du Système de classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

4.1. Les établissements selon la MRC, la taille et le regroupement sectoriel

Le tableau suivant contient la répartition des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue selon la MRC, le nombre de travailleurs ainsi que le regroupement sectoriel.

Tableau 2 - Répartition des établissements selon la MRC, la taille et le regroupement sectoriel²

	Total d'entreprises (pondéré)	Répartition des entreprises	Nombre total d'employés (pondéré)	Répartition des emplois
Total	5 209	100 %	64 529	100 %
Témiscamingue	741	14,2 %	6 458	10,0 %
Rouyn-Noranda	1 314	25,2 %	17 352	26,9 %
Abitibi-Ouest	676	13,0 %	7 785	12,1 %
Abitibi	960	18,4 %	11 338	17,6 %
Vallée-de-l'Or	1 518	29,1 %	21 596	33,5 %
Total	--	100 %	--	100 %
0 à 4 travailleur(s)	2 645	50,8 %	5 189	8,0 %
5 à 19 travailleurs	1 764	33,8 %	15 793	24,5 %
20 à 49 travailleurs	424	8,1 %	12 322	19,1 %
50 travailleurs et plus	227	4,4 %	31 225	48,4 %
Total	--	100 %	--	100 %
Agroalimentaire	401	7,7 %	1 969	3,1 %
Forêt, bois et papier	182	3,5 %	4 698	7,3 %
Mines et première transformation des métaux	60	1,1 %	4 515	7,0 %
Services publics et construction	319	6,1 %	4 649	7,2 %
Fabrication autre qu'alimentaire, bois et première transformation des métaux	176	3,4 %	2 265	3,5 %
Commerce de gros et de détail	894	17,1 %	9 979	15,5 %
Transport et entreposage	311	6,0 %	3 374	5,2 %
Hébergement, restauration, communications et information, industrie culturelle et arts et spectacles	528	10,1 %	6 654	10,3 %
Finance, assurances et services immobiliers	275	5,3 %	1 876	2,9 %
Services professionnels, administratifs et gestion des déchets	453	8,7 %	5 270	8,2 %
Enseignement, santé, assistance sociale et administration publique	726	13,9 %	16 224	25,1 %
Autres services	688	13,2 %	3 019	4,7 %

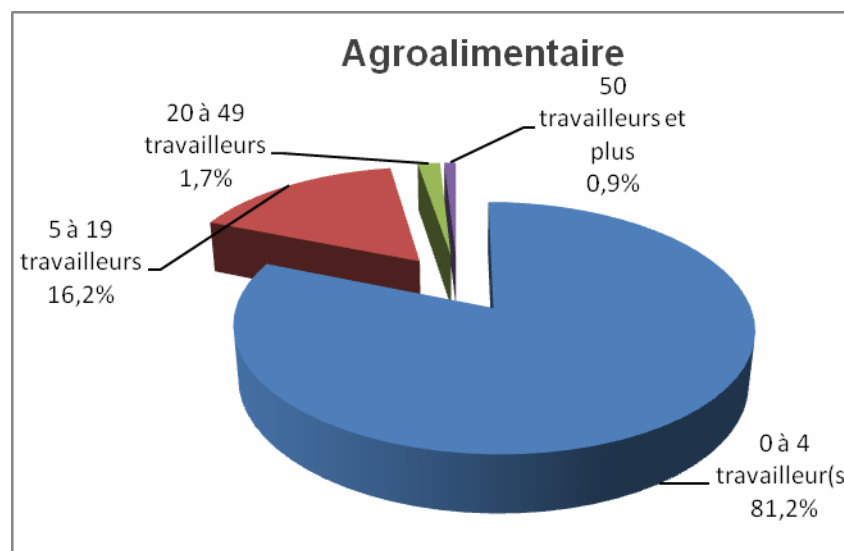
Le regroupement « agroalimentaire » compte pour 7,7 % des établissements et pour 3,1 % des emplois de la région Abitibi-Témiscamingue.

² Le total selon la taille et le regroupement sectoriel n'égale pas 100 % en raison de la non-réponse de certaines entreprises (taille non-réponse : 2,9 % et SCIAN non-réponse : 3,8 %).

4.2. Les établissements selon le nombre de travailleurs (proportions)

Cette section rend compte de la répartition des établissements selon le nombre de travailleurs maximal atteint au cours des douze derniers mois.

Figure 1 - Établissements selon le nombre de travailleurs



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 3 - Répartition des établissements selon le nombre de travailleurs (proportions)

	0 à 4 employés	5 à 19 employés	20 à 49 employés	50 employés et plus
Agroalimentaire	81,2 %	16,2 %	1,7 %	0,9 %
Ensemble des regroupements	50,8 %	33,9 %	8,1 %	4,4 %

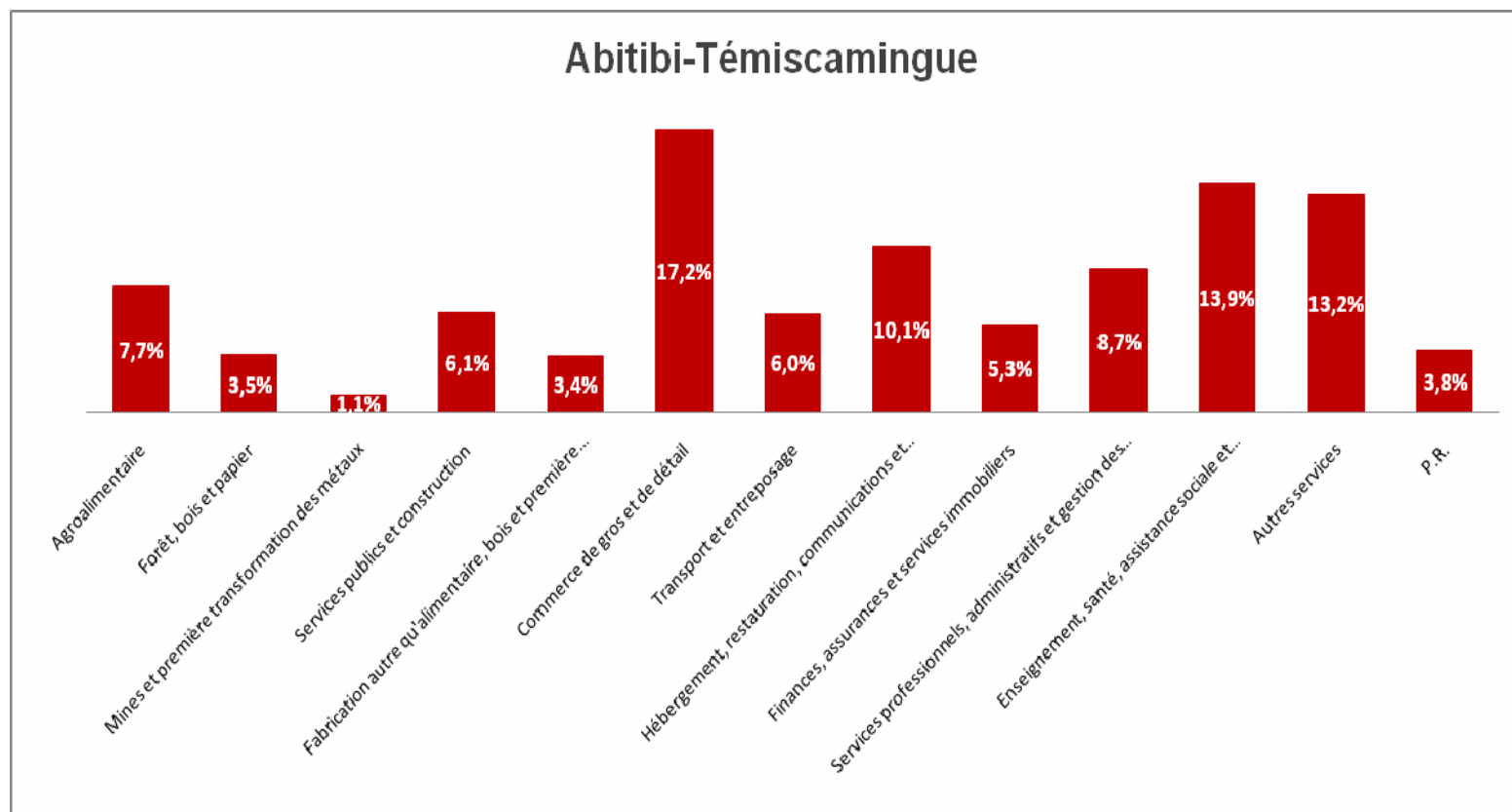
Dans le regroupement « agroalimentaire », la répartition selon le nombre de travailleurs est plus faible que la moyenne de l'ensemble des établissements de la région. La moyenne par entreprise pour ce regroupement est de 4,9 travailleurs contre 12,6 pour l'ensemble des établissements tous regroupements confondus.

4.3. Les établissements selon le regroupement sectoriel

La section suivante présente la répartition des établissements selon le regroupement sectoriel.

L'histogramme présente les données de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Figure 2 - Établissements selon le regroupement sectoriel



Le regroupement sectoriel « agroalimentaire » compte pour 7,7 % des établissements et 3,1 % des emplois.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 4 - Répartition des établissements selon le regroupement sectoriel

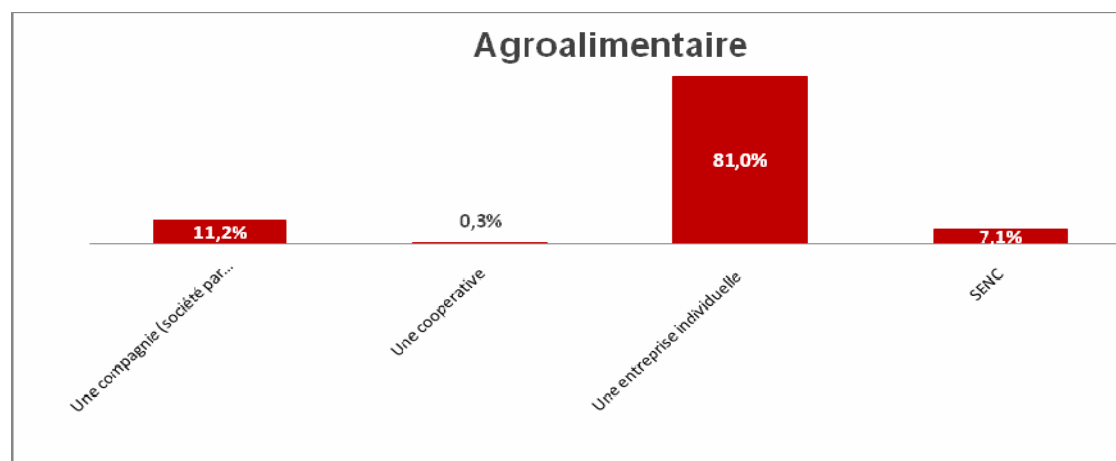
	MRC				
	Témiscamingue	Rouyn-Noranda	Abitibi-Ouest	Abitibi	Vallée-de-l'Or
Agroalimentaire	43,9 %	7,7 %	21,3 %	19,5 %	7,6 %
Ensemble des regroupements	13,8 %	25,1 %	13,2 %	18,6 %	29,2 %

En termes de répartition, c'est dans la MRC Témiscamingue (43,9 %) que se retrouve la plus grande proportion des établissements de ce regroupement.

4.4. Les établissements selon la forme juridique

La répartition des établissements selon la forme juridique est présentée dans cette section.

Figure 3 - Établissements selon la forme juridique



La forme juridique des établissements que l'on trouve le plus fréquemment dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire » est celle de l'entreprise individuelle avec 81,0 %.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

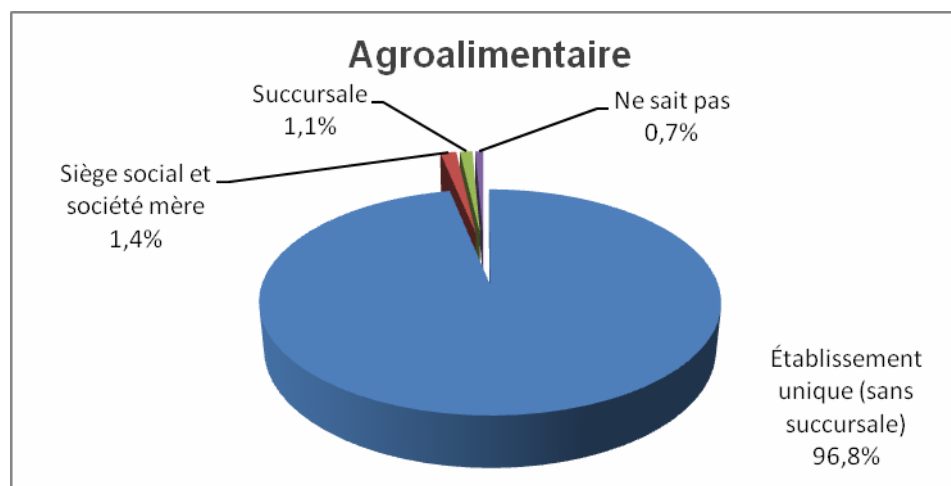
Tableau 5 - Répartition des établissements selon la forme juridique

	Compagnie (société par actions ou personne morale à but lucratif)	Coopérative	Entreprise individuelle	Personne morale à but non lucratif	S.E.N.C. Société en nom collectif	Autres si différents des précédents/spécif iez	*NSP
Agroalimentaire	11,2 %	0,3 %	81,0 %	--	7,1 %	--	0,3 %
Ensemble des regroupements	29,4 %	1,9 %	48,9 %	12,1 %	1,9 %	3,7 %	2,1 %

4.5. Les établissements selon la dépendance juridique

Cette section expose la répartition des établissements selon la dépendance juridique. Près de la totalité des entreprises du regroupement (96,8 %) sont des établissements uniques.

Figure 4 - Établissements selon la dépendance



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

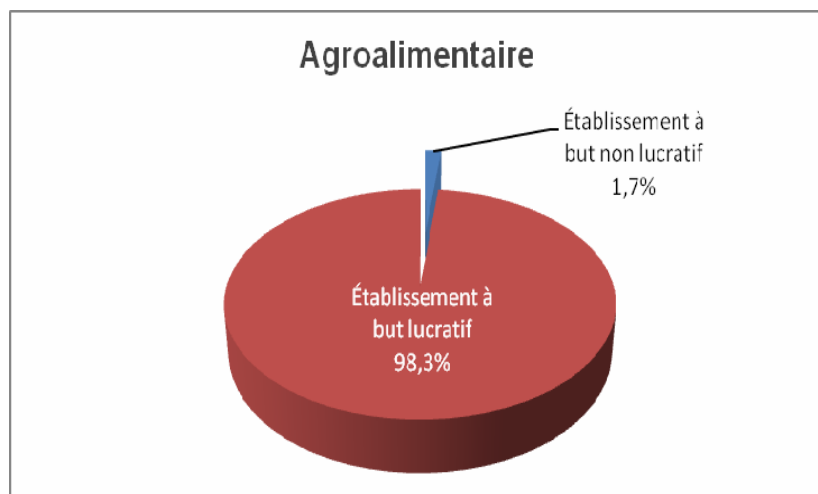
Tableau 6 - Répartition des établissements selon la dépendance

	Établissement unique (sans succursale)	Siège social et société mère	Succursale	Filiale	Franchisé	*Ne sait pas
Agroalimentaire	96,8 %	1,4 %	1,1 %	--	--	0,7 %
Ensemble des regroupements	74,3 %	3,2 %	16,1 %	1,9 %	2,4 %	2,1 %

4.6. Les établissements selon l'orientation lucrative

Cette section expose la répartition des établissements selon l'orientation lucrative. La majorité (98,3 %) des entreprises dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire » sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est à but lucratif.

Figure 5 - Établissements selon l'orientation lucrative



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 7 - Répartition des établissements selon l'orientation lucrative

	Établissement à but lucratif	Établissement à but non lucratif
Agroalimentaire	98,3 %	1,7 %
Ensemble des regroupements	82,4 %	17,6 %

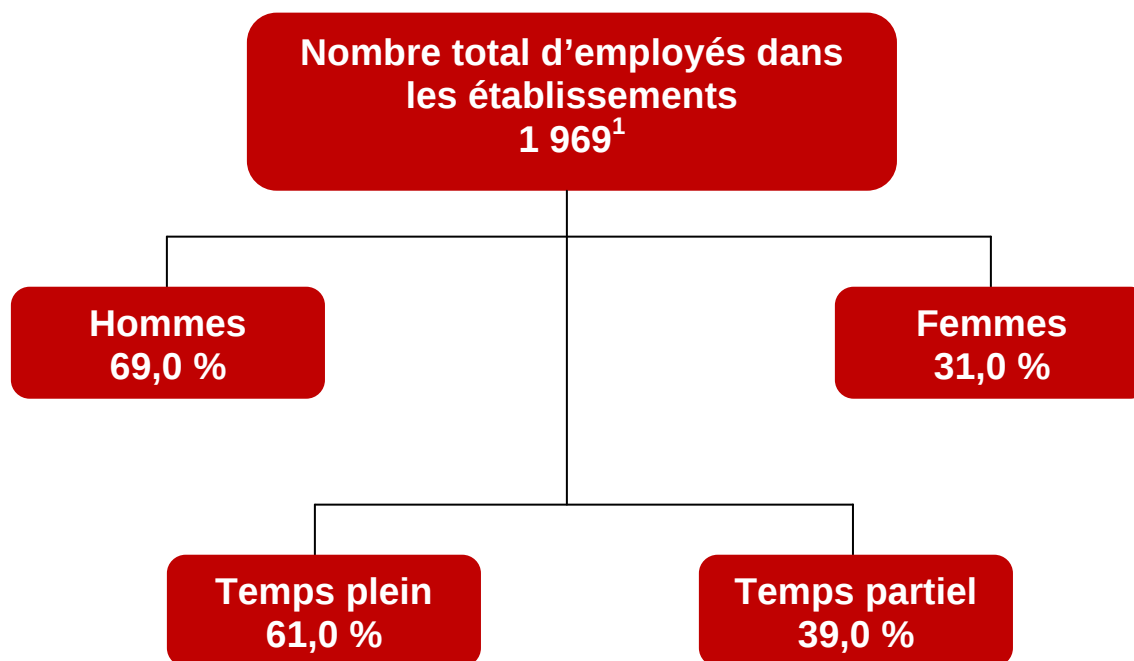
5. EMPLOI AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Ce chapitre contient les tableaux concernant l'emploi au cours des douze **derniers** mois dans les établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue.

On évalue à 1 969 le nombre d'employés total dans les entreprises d'un employé et plus.

Les hommes constituent 69,0 % de la main-d'œuvre et les femmes 31,0 %. Le pourcentage de travailleurs à temps plein est de 61,0 % et celui des travailleurs à temps partiel est de 39,0 %.

Schéma 1 - Répartition des employés des entreprises d'un employé et plus selon le type d'emploi et le sexe



¹Données pondérées

5.1. Nombre d'établissements et de travailleurs

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 8 - Répartition des entreprises et des employés en nombre et pourcentage

	Total d'entreprises (pondéré)	Répartition des entreprises	Nombre total d'employés (pondéré)	Répartition des emplois
Agroalimentaire	401	7,7 %	1 969	3,1 %
Ensemble des regroupements	5 209	100 %	64 529	100 %

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

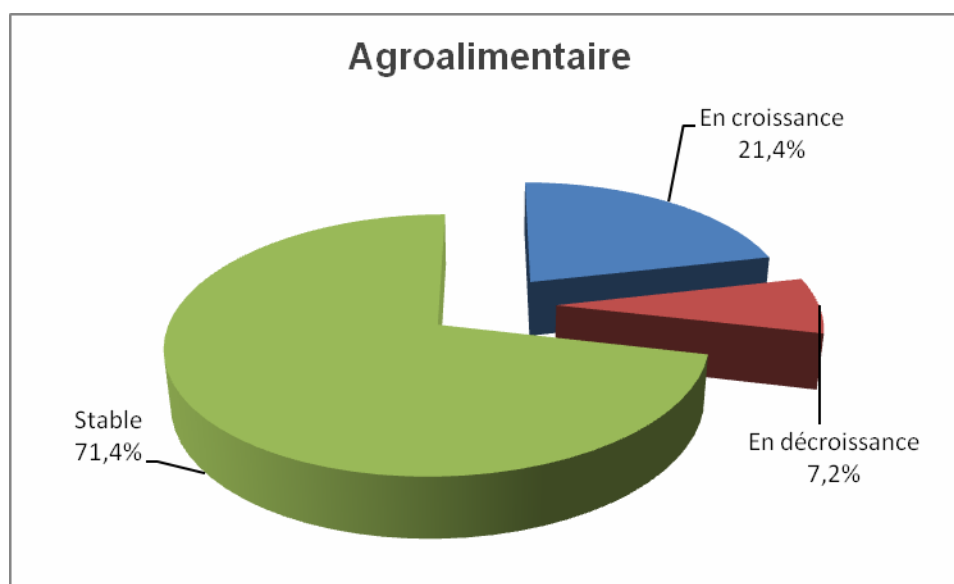
Tableau 9 - Statut d'emploi des travailleurs

	Plein	Partiel	Homme	Femme
Agroalimentaire	61,0 %	39,0 %	69,0%	31,0%
Ensemble des regroupements	74,5 %	25,5 %	58,2 %	41,8 %

5.2. Évolution du nombre de travailleurs³

La section suivante fait état de l'évolution du nombre de travailleurs au cours des douze derniers mois pour les entreprises de cinq employés et plus. Le nombre d'entreprises concernées est évalué à 75.

Figure 6 - Évolution du nombre de travailleurs



Une croissance de nombre de travailleurs a été constatée dans 21,4 % des établissements. Pour 71,4 % des établissements de ce regroupement, le nombre maximal de travailleurs rémunérés au cours des douze mois précédant l'enquête est demeuré stable. Pour 7,2 % des établissements, le nombre de travailleurs a diminué.

³ À partir de cette section, seules les entreprises de cinq employés et plus sont considérées (Q8 à Q17 du questionnaire).

Parmi tous les regroupements sectoriels analysés, le secteur « agroalimentaire » en est un dont la proportion d'entreprises en croissance de main-d'œuvre est parmi les plus élevés, l'effet net est de 14,2 points. En effet, en soustrayant la proportion des établissements en décroissance de celles des établissements en croissance, on obtient un facteur positif (21,4 % - 7,2 % = 14,2 points de pourcentage).

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

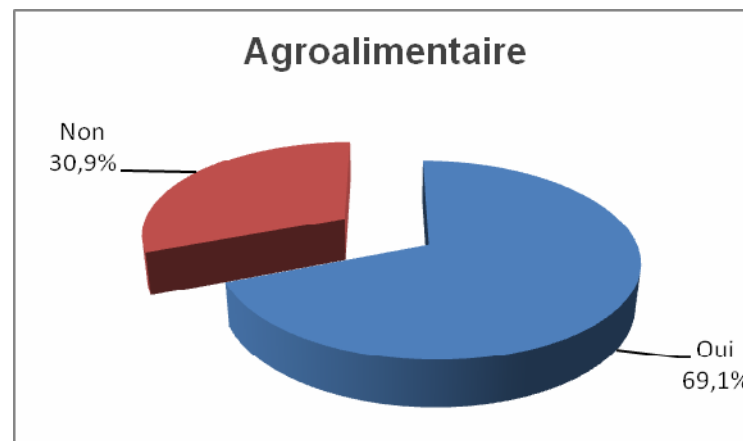
Tableau 10 - Évolution du nombre de travailleurs rémunérés

	En croissance	Stable	En décroissance	Ne sait pas
Agroalimentaire	21,4 %	71,4 %	7,2 %	--
Ensemble des regroupements	27,6 %	63,3 %	8,6 %	0,5 %

5.3. Embauche de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois

Cette section présente les données relatives à l'embauche de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois.

Figure 7 - Embauche de nouveaux travailleurs



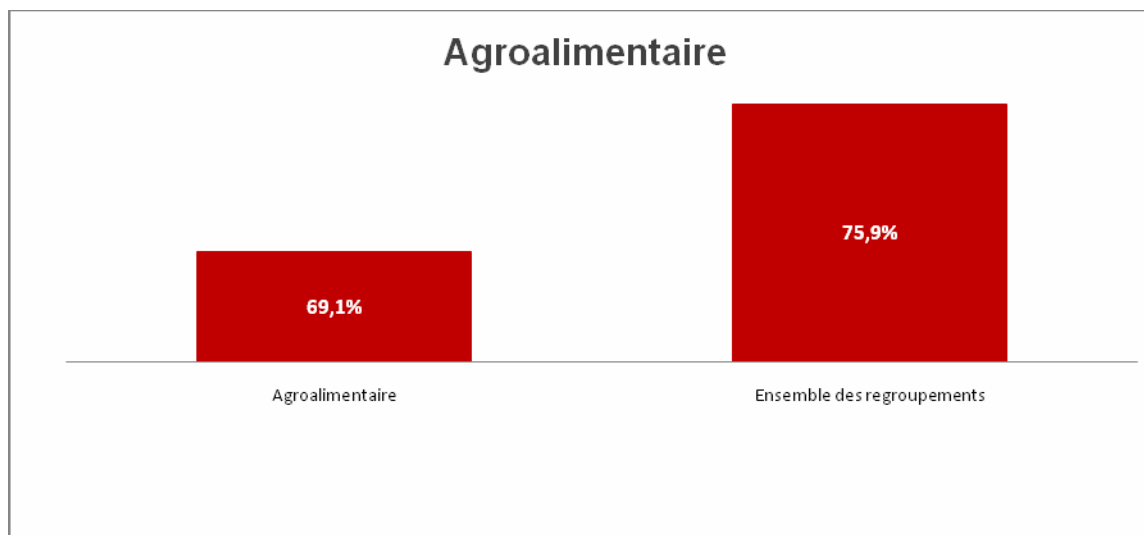
Le regroupement « agroalimentaire » fait partie des regroupements dont la proportion des entreprises ayant embauché est la plus faible (9^e rang sur 12).

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 11 - Embauche de nouveaux travailleurs

	Oui	Non
Agroalimentaire	69,1 %	30,9 %
Ensemble des regroupements	75,9 %	24,1 %

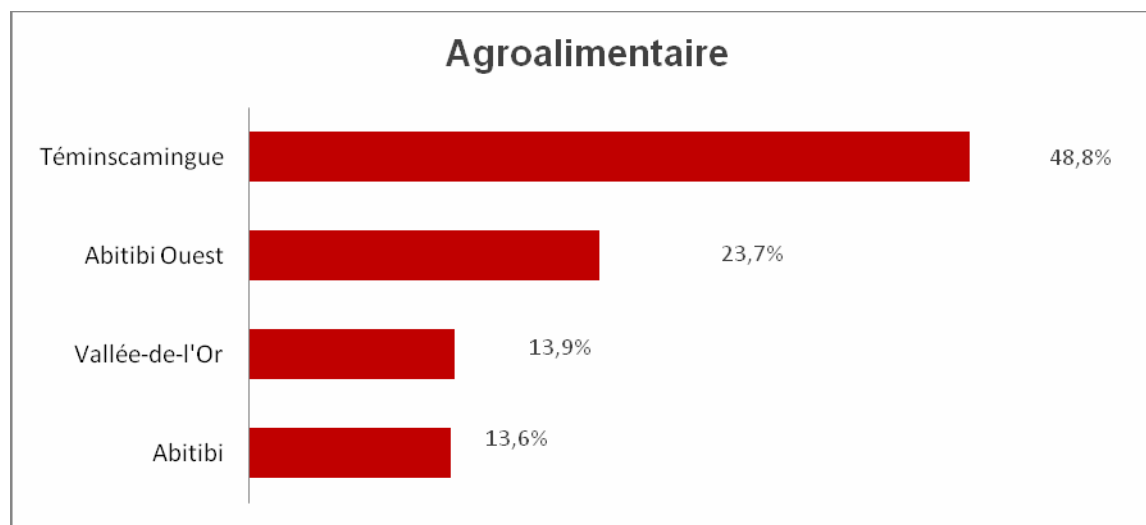
Figure 8 - Embauche de nouveaux travailleurs selon le regroupement sectoriel



Pour les 69,1 % des entreprises ayant embauché de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois, nous estimons à 97 le nombre de travailleurs embauchés pour les 75 entreprises concernées.

C'est dans la MRC Témiscamingue que nous retrouvons la plus grande proportion d'établissements à avoir embauché.

Figure 9 - Embauche de nouveaux travailleurs selon la MRC



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 12 - Nombre de travailleurs embauchés

	Somme
Agroalimentaire	97
Ensemble des regroupements	9 289

5.3.1. CNP les plus souvent mentionnés concernant l'embauche de nouveaux travailleurs dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire »

La section suivante présente les seize CNP ayant été mentionnés quant à l'embauche de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois.

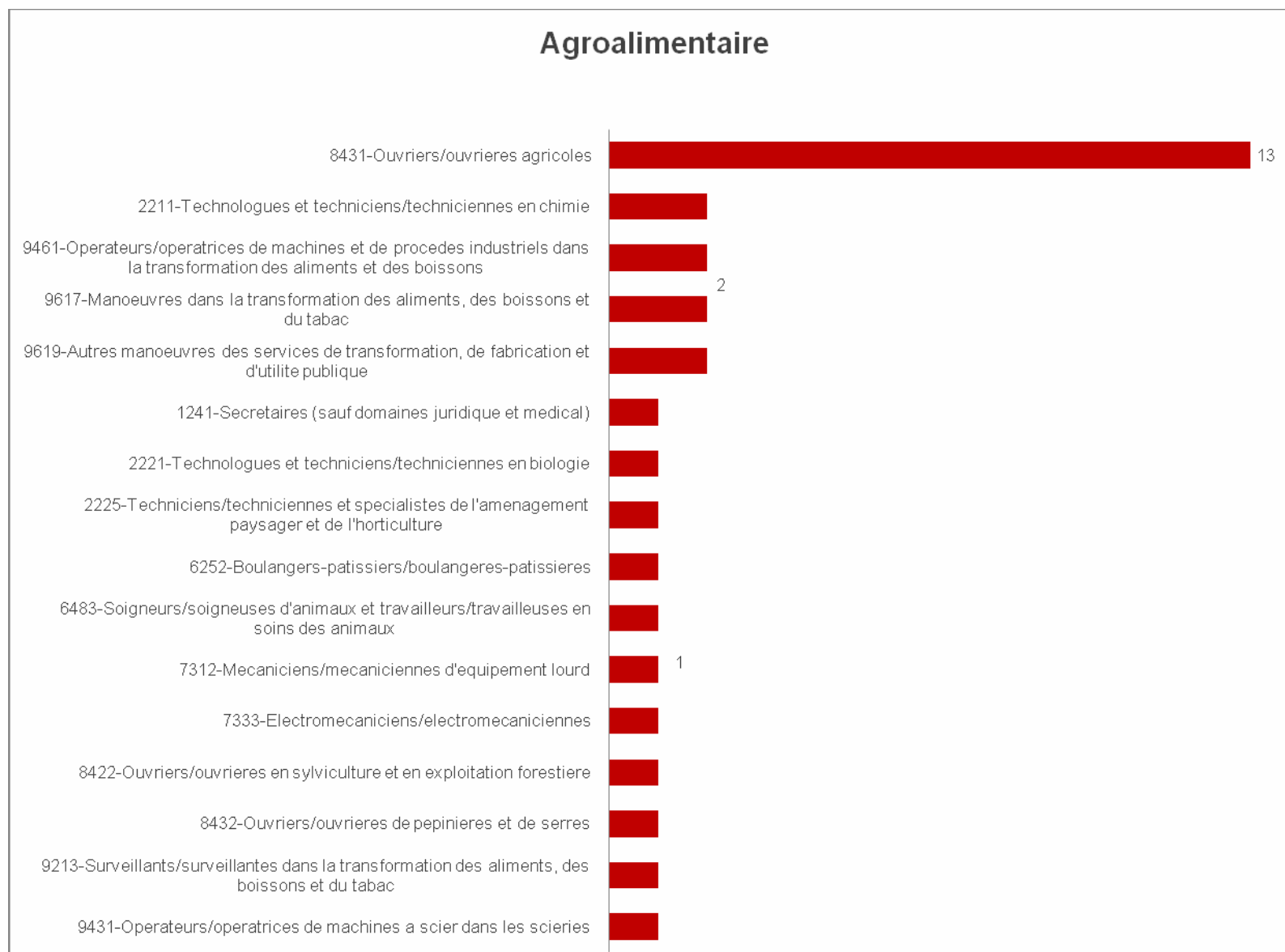
Tableau 13 - Nombre de CNP visés

	Agroalimentaire
Nombre de CNP différents mentionnés	16

Au total, l'embauche des 97 nouveaux travailleurs concerne 16 professions ou métiers différents (CNP).

Les professions ou métiers pour lesquels des établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » ont le plus embauché (en nombre de mentions) sont ouvriers/ouvrières agricoles (13 mentions).

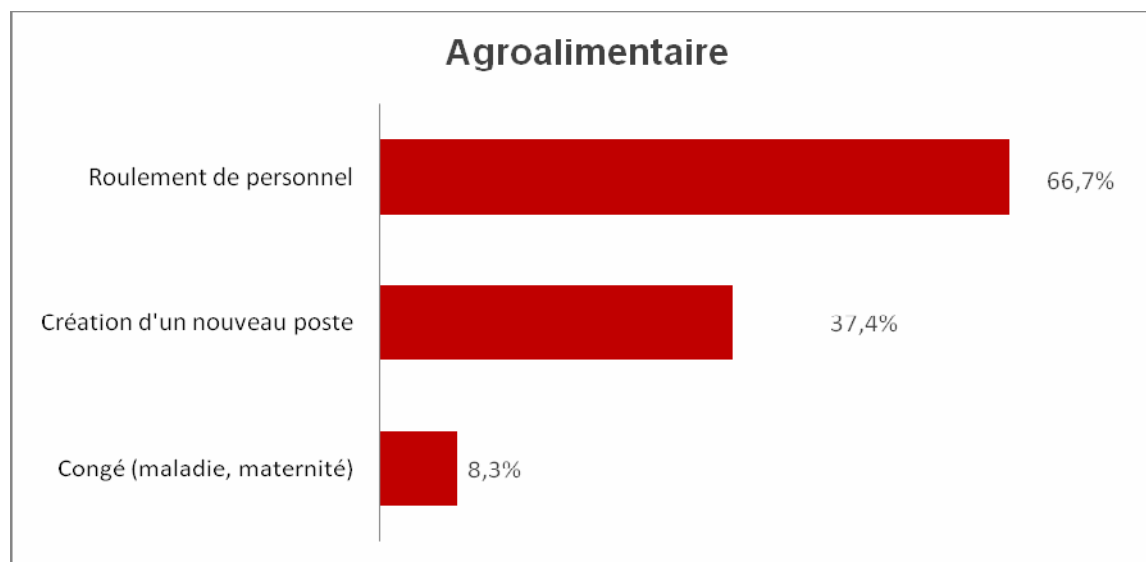
Figure 10 - CNP les plus mentionnés quant à l'embauche (nombre de mentions)



5.3.2. Raisons de l'embauche de nouveaux travailleurs

Cette section présente les raisons de l'embauche de nouveaux travailleurs. Plusieurs raisons pouvant motiver l'embauche de nouveaux travailleurs qui occuperont un même poste, les totaux verticaux peuvent être supérieurs à 100 %.

Figure 11 - Raisons de l'embauche de nouveaux travailleurs



Alors que 66,7 % des raisons d'embauche sont liées au roulement de personnel, 37,4 % le sont pour la création d'un nouveau poste. Les congés de maladie ou de maternité constituent 8,3 % des raisons d'embauche.

Alors qu'en moyenne le roulement de personnel compte pour 62,4 % des raisons d'embauche pour l'ensemble des établissements de la région, 66,7 % des établissements du secteur « agroalimentaire » énoncent cette raison.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 14 - Raisons de l'embauche de nouveaux travailleurs

	Roulement de personnel	Remplacement à la suite d'une prise de retraite	Nouveau poste (en raison de la croissance ou autre)	Congé (maladie, maternité, etc.,)	*Autre raison, précisez	* Nsp/nrp
Agroalimentaire	66,7 %	--	37,4 %	8,3 %	--	--
Ensemble des regroupements	62,4 %	6,1 %	39,7 %	14,4 %	7,1 %	0,3 %

5.3.3. Exigences à l'embauche

La présente section contient les différentes exigences quant à l'embauche exprimées par les établissements enquêtés, le regroupement sectoriel « agroalimentaire ».

Dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire », 48,6 % des postes faisant l'objet d'une embauche n'exigent aucun diplôme à l'embauche, 34,8 % demandent des études secondaires, 3,4 % un DEP et 13,8 % un DEC. Le diplôme universitaire ne fait pas partie des conditions d'embauche.

Le regroupement « agroalimentaire » est celui dont les exigences en matière de diplomation est le plus faible avec aucun poste dont l'exigence est le niveau universitaire (pour l'ensemble des regroupements, l'exigence de ce niveau d'études est de 8,0 %).

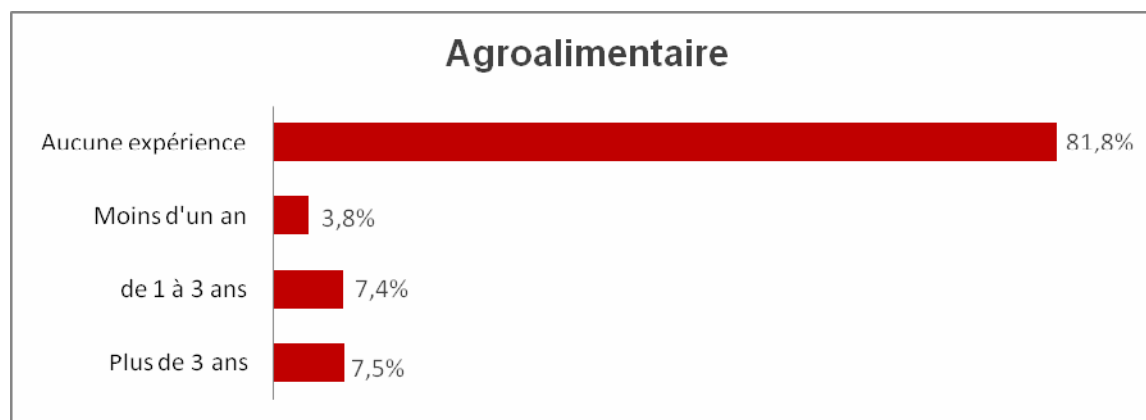
Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 15 - Scolarité minimale exigée à l'embauche

	Aucun diplôme	Diplôme d'études secondaire (DES)	Diplôme d'études professionnel au secondaire (DEP)	Diplôme d'études collégiales générales ou techniques (DEC)	Diplôme d'études universitaires	Autre scolarité	* Nsp/nrp
Agroalimentaire	48,6 %	34,8 %	3,4 %	13,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ensemble des regroupements	33,9 %	26,4 %	15,0 %	13,9 %	8,0 %	2,1 %	0,8 %

La figure ci-dessous illustre l'expérience minimale exigée à l'embauche. Les pourcentages indiquent la proportion des postes qui requiert ou non de l'expérience lors de l'embauche. Les résultats contenus dans le graphique concernent le regroupement sectoriel « agroalimentaire ».

Figure 12 - Expérience minimale exigée à l'embauche



En comparaison de l'ensemble des établissements, tous regroupements confondus, les exigences en termes d'années d'expérience pour le regroupement « agroalimentaire » est le regroupement où l'expérience comme critère d'embauche est le moins important, 82 % des établissements n'exigent aucune expérience.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 16 - Expérience minimale exigée à l'embauche

	Aucune expérience	Moins d'un an	de 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	* Nsp/nrp
Agroalimentaire	81,8 %	3,8 %	7,4 %	7,5 %	0,0 %
Ensemble des regroupements	53,3 %	11,5 %	19,9 %	12,9 %	2,8 %

Les établissements du regroupement « agroalimentaire » exigent de leurs nouveaux travailleurs surtout les compétences de base (70,9 %) et les compétences interpersonnelles (66,7 %). Les compétences techniques font partie de celles recherchées pour 54,1 % des postes soumis à l'embauche.

Seulement 8,3 % des postes soumis à l'embauche exigent des compétences linguistiques. Les compétences en bureautique sont exigées pour 16,6 % des nouveaux postes et 4,2 % exigent des compétences en gestion. Ces trois exigences sont largement en dessous de celles de l'ensemble des établissements, tous regroupements confondus.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

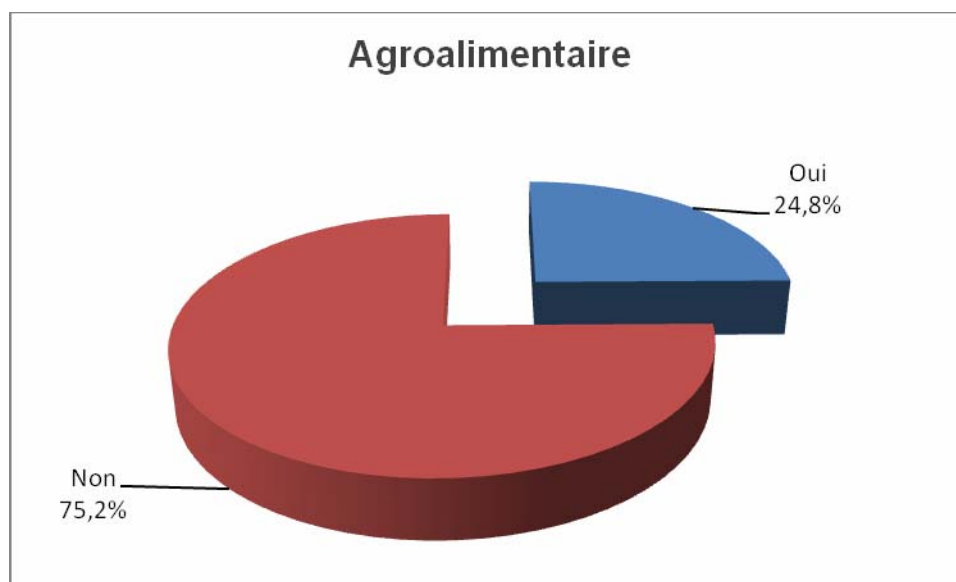
Tableau 17 - Compétences et connaissances exigées à l'embauche

	Compétences de base	Compétences techniques	Compétences interpersonnelles	Compétences linguistiques	Connaissance informatique et bureautique	Connaissance en gestion	Autres compétences et connaissances
Agroalimentaire	70,9 %	54,1 %	66,7 %	8,3 %	16,6 %	4,2 %	8,3 %
Ensemble des regroupements	63,6 %	64,1 %	61,0 %	30,1 %	33,4 %	14,8 %	13,9 %

5.4. Difficultés de recrutement au cours des douze derniers mois

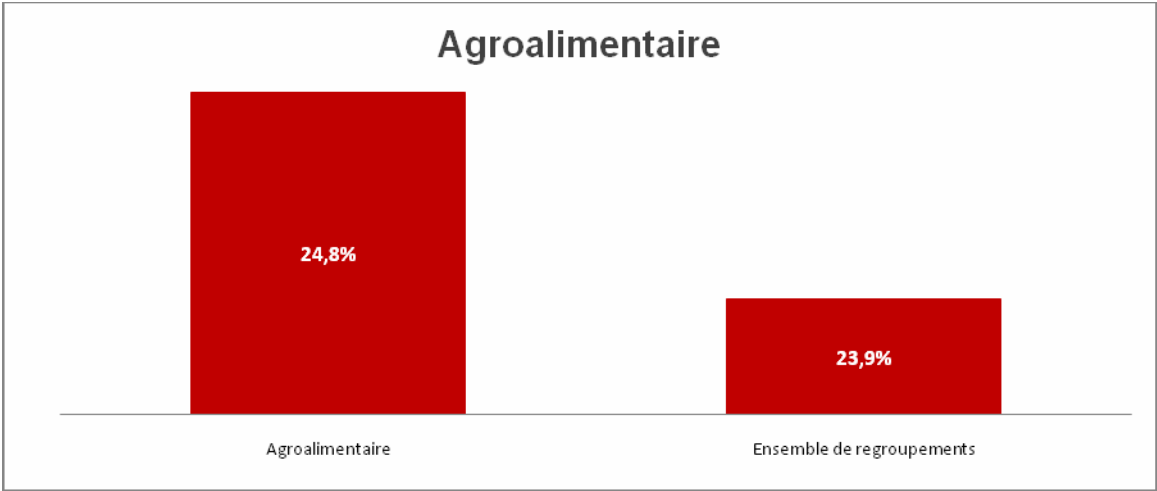
La présente section expose la proportion des établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue qui a rencontré des difficultés de recrutement au cours des douze derniers mois, c'est-à-dire qu'un poste demeure ou est demeuré vacant pendant plus de quatre mois.

Figure 13 - Difficultés de recrutement



La proportion d'établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » qui ont ressenti des différences de recrutement s'approche de la moyenne observée pour l'ensemble des regroupements (24,8 % versus 23,9 %).

Figure 14 - Difficultés de recrutement selon le regroupement sectoriel



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 18 - Difficulté de recrutement

	Oui	Non	NSP	Répartition des emplois
Agroalimentaire	24,8 %	75,2 %	--	3,1 %
Ensemble des regroupements	23,9 %	75,7 %	0,4 %	100 %

5.4.1. CNP les plus souvent mentionnés quant aux difficultés de recrutement dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire » au cours des douze derniers mois

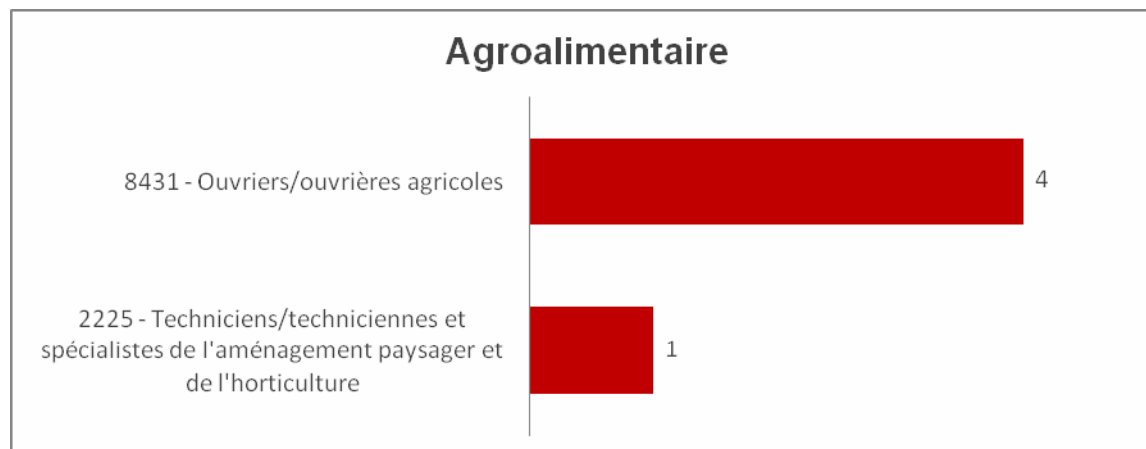
La section suivante présente les deux CNP ayant été mentionnés quant à l'embauche de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois.

Tableau 19 - Nombre de CNP visés

	Agroalimentaire
Nombre de CNP différents mentionnés	2

Au total, 2 professions ou métiers différents ont été l'objet de difficultés de recrutement. En nombre de mentions, ce sont les postes d'ouvriers/ouvrières agricoles (N=4) qui sont les plus identifiés.

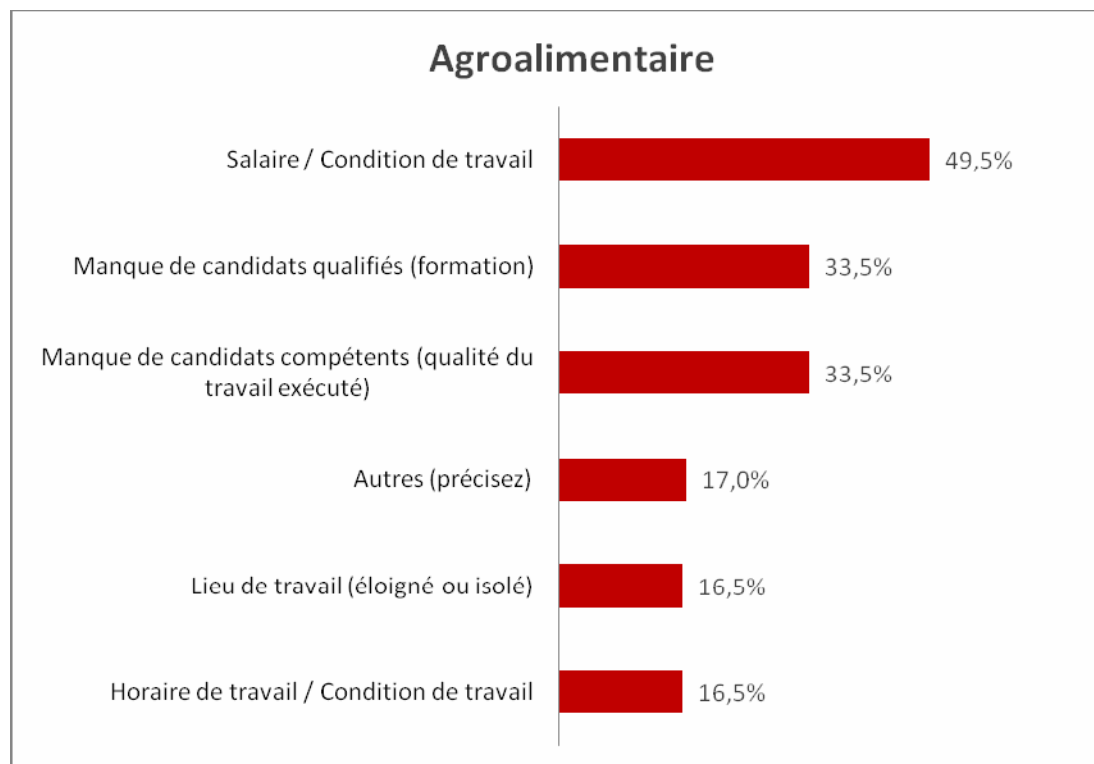
Figure 15 - CNP les plus mentionnés quant aux difficultés de recrutement (nombre de mentions)



5.4.2. Causes des difficultés de recrutement rencontrées

La section suivante présente les causes engendrant des difficultés de recrutement. Dix causes de difficultés ont été proposées lors de l'enquête.

Figure 16 - Causes des difficultés de recrutement rencontrées



Dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire », les raisons les plus souvent évoquées pour expliquer les difficultés de recrutement sont le salaire et les conditions de travail (49,5 %) et le manque de candidats qualifiés ou compétents (33,5% des mentions chacun).

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

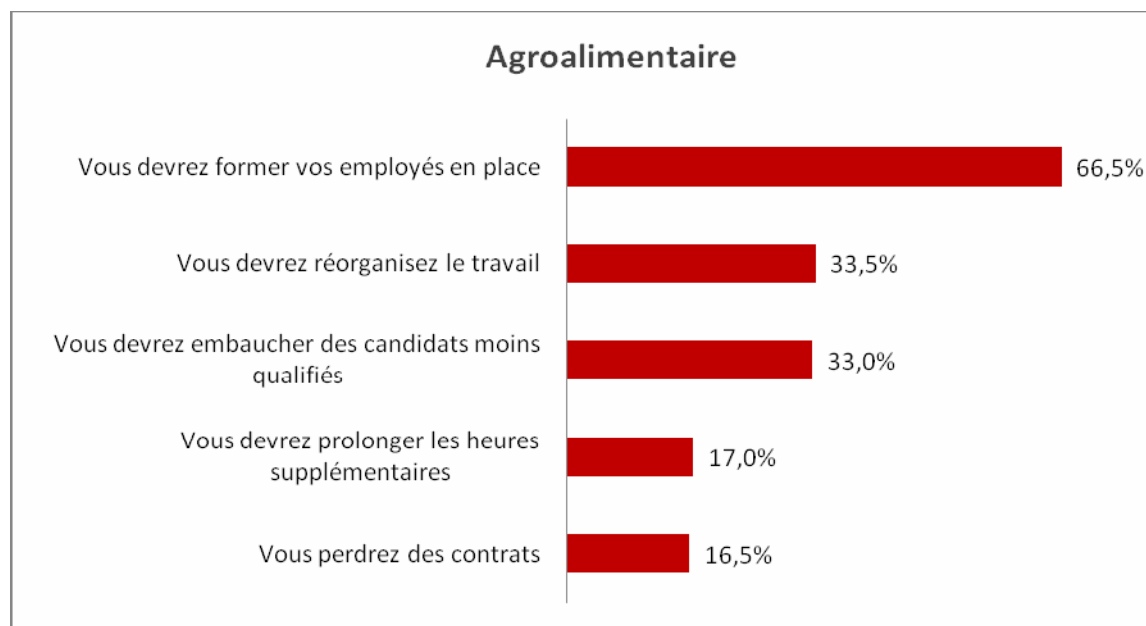
Tableau 20 - Causes des difficultés de recrutement rencontrées

	Activité saisonnière (selon la saison)	Lieu de travail (éloigné ou isolé)	Travail temporaire	Salaire / Condition de travail	Milieu de travail / Condition de travail	Horaire de travail / Condition de travail	Manque de candidats qualifiés (FORMATION)	Manque de candidats expérimentés (EXPÉRIENCE)	Manque de candidats compétents (qualité du travail exécuté)	Lacunes dans les qualités personnelles	*Autres (précisez)
Agroalimentaire	--	16,5%	--	49,5 %	--	16,5 %	33,5 %	--	33,5 %	--	17,0 %
Ensemble des regroupements	3,3 %	7,3 %	4,0 %	10,1 %	3,6 %	7,3 %	56,7 %	28,0 %	21,9 %	1,8 %	18,9 %

5.4.3. Conséquences de la persistance des difficultés de recrutement

La section suivante présente les conséquences de la persistance des difficultés de recrutement. Huit conséquences ont été proposées lors de l'enquête.

Figure 17 - Conséquences de la persistance des difficultés de recrutement



L'étude des données du tableau permet de voir que les conséquences les plus souvent mentionnées découlant des difficultés de recrutement la formation des employés en place (66,5 %), la réorganisation du travail (33,5 %) et l'embauche de candidats moins qualifiés (33,0 %).

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 21 - Conséquences de la persistance des difficultés de recrutement

	Vous devrez réorganiser le travail	Vous devrez embaucher des candidats moins qualifiés	Vous devrez former vos employés en place	Vous devrez prolonger les heures supplémentaires	Vous devrez faire appel à la sous-traitance	Vous perdrez des contrats	Vous déménagerez une partie ou une totalité de vos activités	Vous fermerez votre établissement ou cesserez vos activités	*Aucune	*Autres (précisez)	*NSP/NRP
Agroalimentaire	33,5 %	33,0 %	66,5 %	17,0 %	--	16,5 %	--	--	--	--	--
Ensemble des regroupements	37,1 %	33,8 %	37,1 %	24,0 %	16,0 %	21,9 %	1,5 %	5,1 %	6,9 %	11,3 %	1,1 %

6. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU COURS DES DOUZE PROCHAINS MOIS

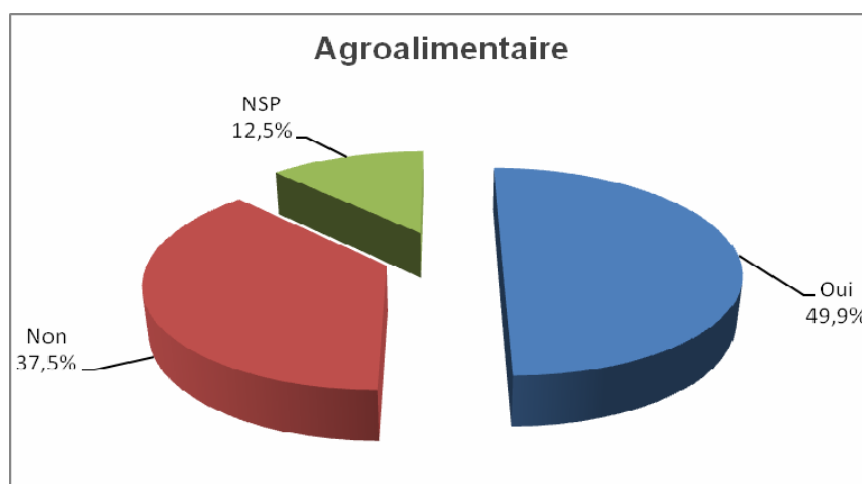
Ce chapitre comprend les tableaux liés à l'évolution de l'emploi dans les établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au cours des douze prochains mois. Il contient les tableaux suivants :

- x Intention d'embauche (Section 6.1);
- x Intention de mises à pied (Section 6.2);
- x Intention de formation (Section 6.3);
- x Départs à la retraite (Section 6.4).

6.1. Intention d'embauche

La présente section concerne la proportion des établissements qui prévoient embaucher de nouveaux travailleurs au cours des douze prochains mois ainsi que le nombre de travailleurs devant être embauchés. Les données pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue (regroupement sectoriel « agroalimentaire ») sont présentées dans le graphique ci-dessous.

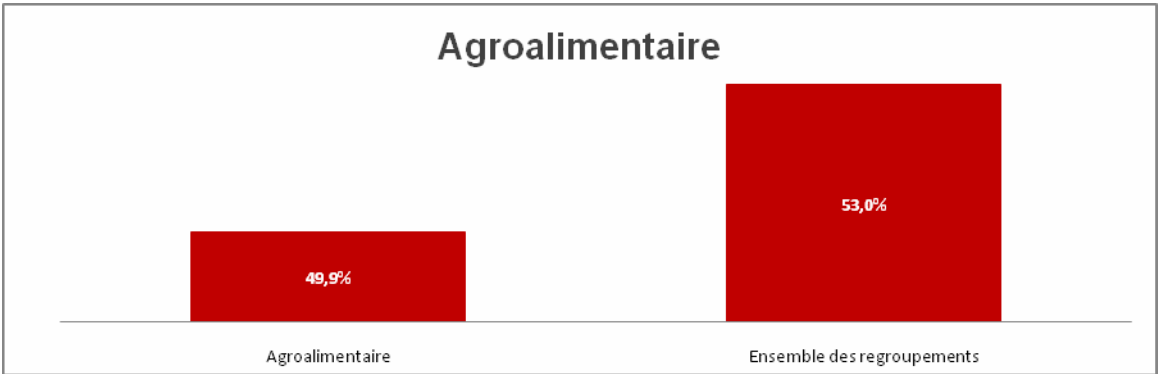
Figure 18 - Intention d'embauche de nouveaux travailleurs



Parmi les établissements de cinq employés et plus, une proportion de 49,9 % prévoit embaucher de nouveaux travailleurs dans les douze prochains mois.

La figure suivante démontre la proportion des établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » qui prévoient embaucher de nouveaux travailleurs.

Figure 19 - Intention d'embauche de nouveaux travailleurs selon le regroupement sectoriel



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 22 - Intention d'embauche de nouveaux travailleurs

	Oui	Non	*Ne sais pas
Agroalimentaire	49,9 %	37,5 %	12,5 %
Ensemble des regroupements	53,0 %	26,7 %	20,3 %

Au total, les établissements de cinq employés et plus du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue devraient embaucher 55 nouveaux travailleurs, soit 1,3% des prévisions d'embauche de l'ensemble des établissements du territoire.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 23 - Nombre d'embauches prévues

	Nombre total de travailleurs	Prévision d'embauche
Agroalimentaire	55	1,3 %
Ensemble des regroupements	4 239⁴	100,0 %

6.1.1. CNP les plus souvent mentionnés quant aux prévisions d'embauche de nouveaux travailleurs dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire »

La section suivante présente les sept CNP ayant été mentionnés quant à l'embauche de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois.

Tableau 24 - Nombre de CNP visés

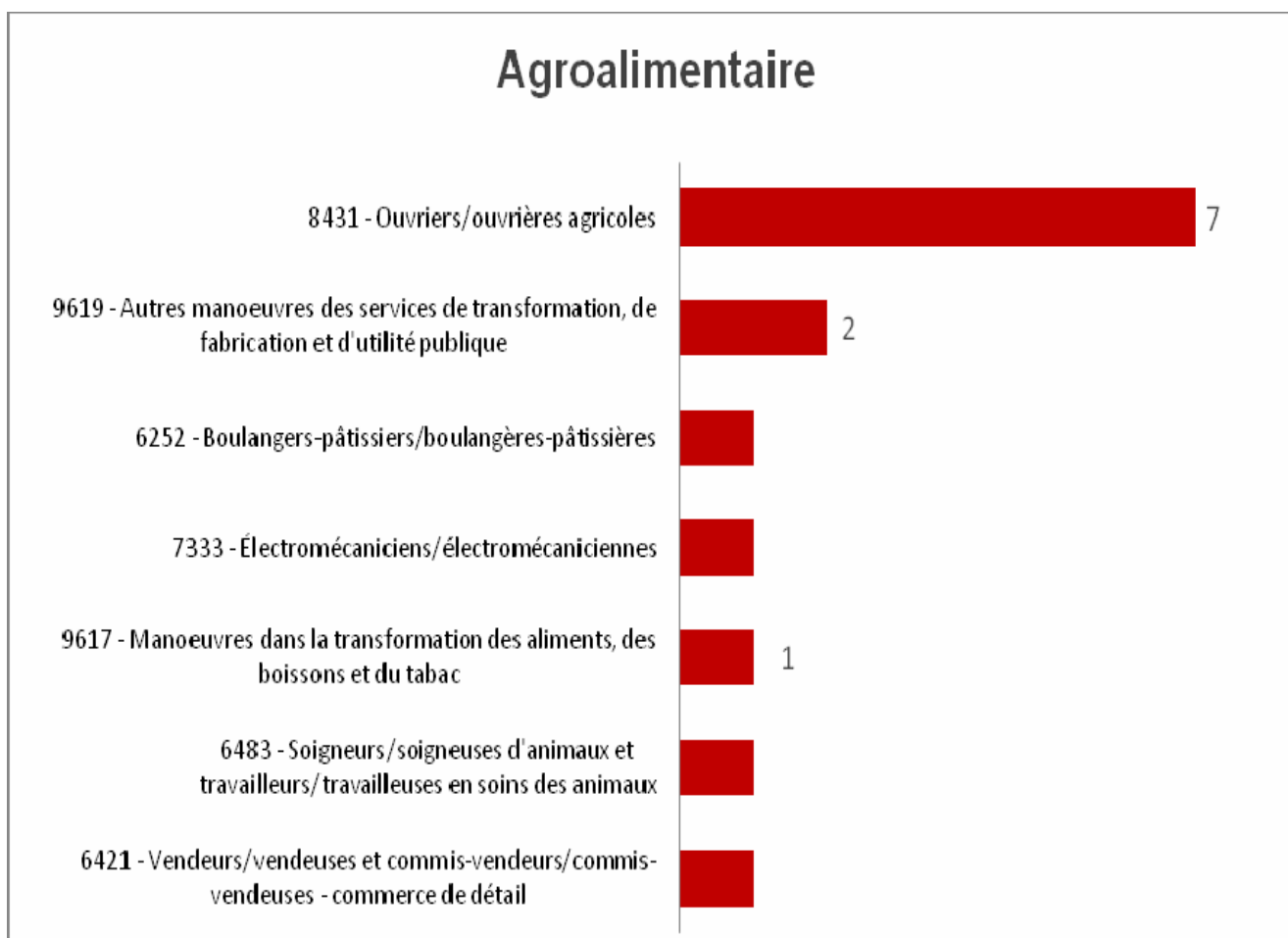
	Agroalimentaire
Nombre de CNP différents mentionnés	7

Au total, 7 professions ou métiers feront l'objet d'une embauche au cours des douze prochains mois.

⁴ Données pondérées.

La profession la plus recherchée par les employeurs est celle d'ouvriers/ouvrières agricoles (7 mentions).

Figure 20 - CNP les plus mentionnés quant aux prévisions d'embauche (nombre de mentions)



6.1.2. Embauche de travailleurs immigrants

La présente section rend compte de l'intention d'embaucher des travailleurs immigrants autant auprès des entreprises ayant l'intention d'embaucher que celles qui n'auront pas besoin de nouveaux travailleurs au cours des douze prochains mois.

Figure 21 - Établissements n'ayant pas besoin d'embaucher

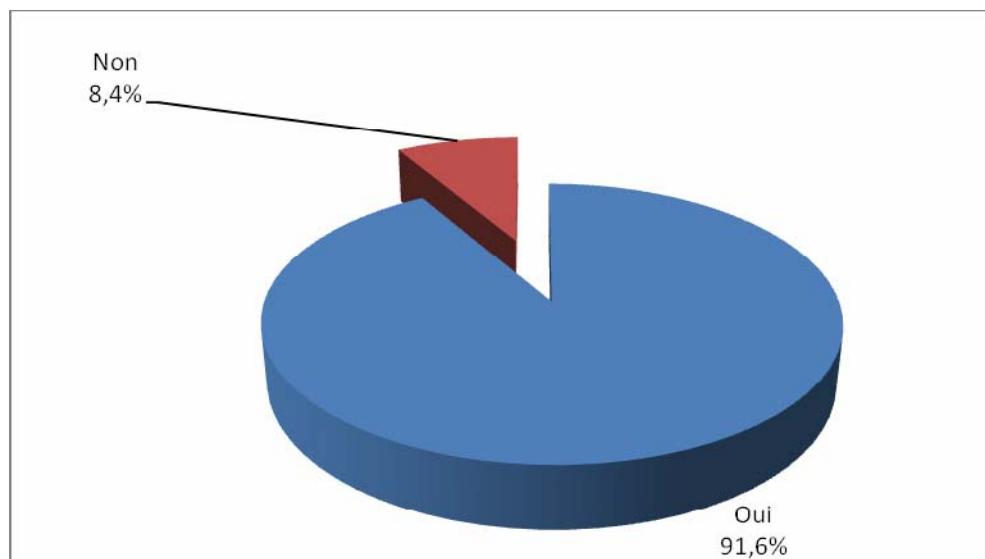
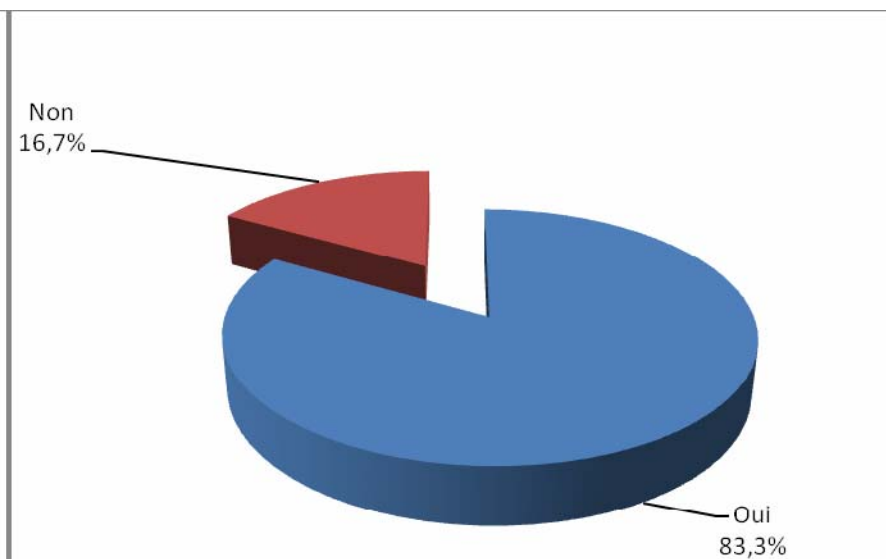


Figure 22 - Établissements ayant besoin d'embaucher



Parmi les entreprises du secteur n'ayant pas l'intention d'embaucher de nouveaux travailleurs, neuf établissements sur dix serait disposé à employer un travailleur immigrant. Cette proportion est plus faible chez ceux ayant des besoins de travailleurs (83,3 %).

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

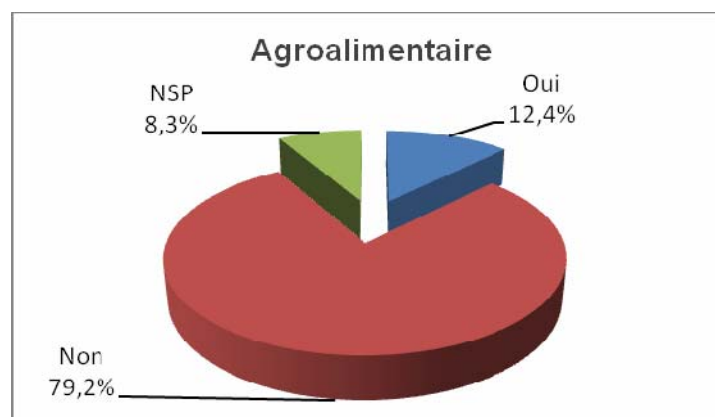
Tableau 25 - Embauche de travailleurs immigrants⁵

	Établissements sans embauche	Établissements avec embauche
	Oui	Oui
Agroalimentaire	91,6 %	83,3 %
Ensemble des regroupements	78,6 %	79,0 %

6.2. Intention de mises à pied

Cette section présente la proportion des établissements ayant mentionné avoir l'intention d'effectuer des mises à pied au cours des douze prochains mois ainsi que le nombre de travailleurs visés par ces mises à pied. 12,4 % des établissements ont des prévisions de mises à pied au cours des douze prochains mois.

Figure 23 - Intention de mises à pied



⁵ La non-réponse (ne sait pas, refus) n'apparaît pas.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 26 - Intention de mises à pied

	Oui	Non	*Ne sais pas
Agroalimentaire	12,4%	79,2%	8,3%
Ensemble des regroupements	12,0 %	80,6 %	7,4 %

L'évaluation du nombre de travailleurs qui sera mis à pied est de 6 travailleurs⁶.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 27 - Nombre de mises à pied prévues

	Nombre total de travailleurs
Agroalimentaire	6
Ensemble des regroupements	1 256

⁶ Données pondérées.

6.2.1. CNP les plus souvent mentionnés quant aux prévisions de mises à pied dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire »

La section suivante présente les deux CNP mentionnés quant aux prévisions de mises à pied au cours des douze prochains mois.

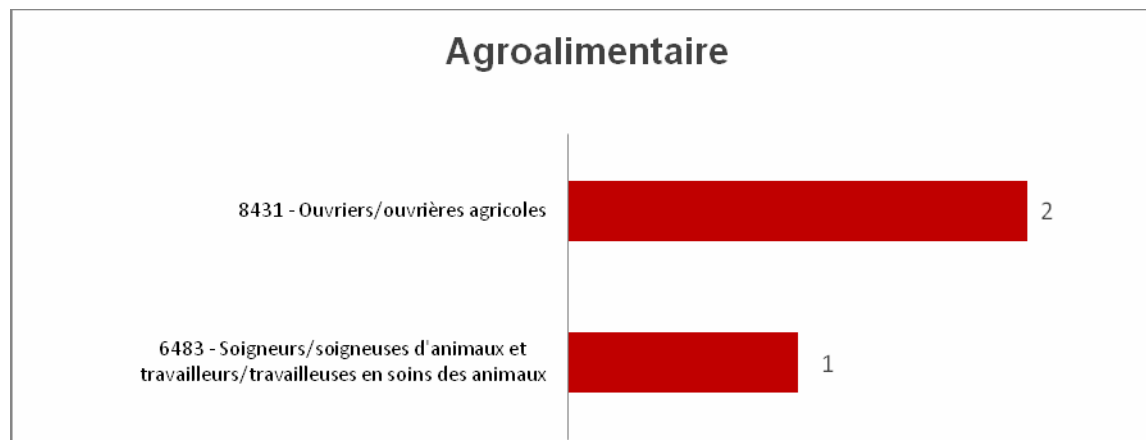
Tableau 28 - Nombre de CNP visés

	Agroalimentaire
Nombre de CNP différents mentionnés	2

Au total, ce sont 2 professions ou métiers qui feront l'objet de mises à pied dans les douze prochains mois.

Les professions d'ouvriers/ouvrières agricoles sont celles qui seront le plus affectées par les mises à pied (2 mentions).

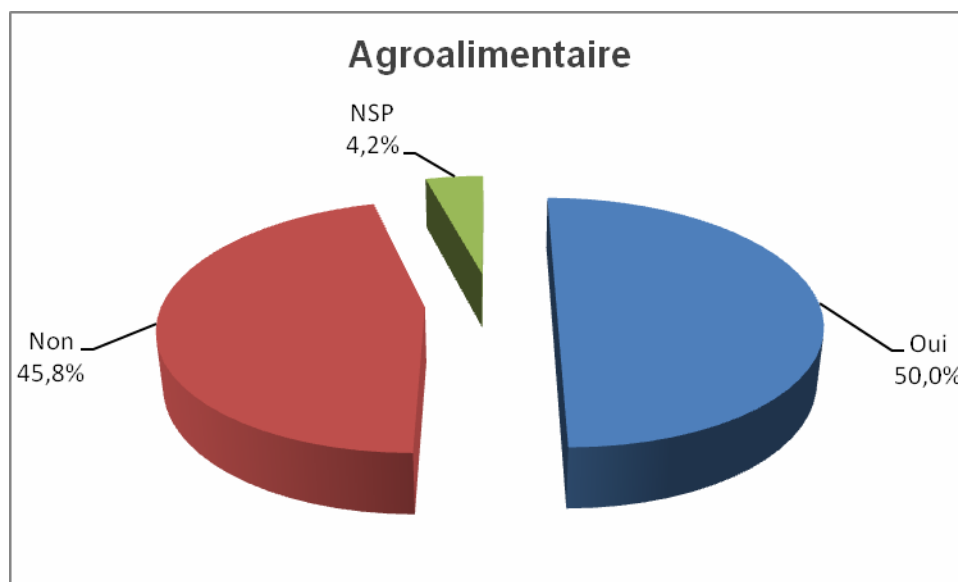
Figure 24 - CNP les plus mentionnés quant aux prévisions de mises à pied (nombre de mentions)



6.3. Intention de formation

Cette section présente la proportion des établissements ayant l'intention d'offrir de la formation au cours des douze prochains mois ainsi que le nombre de travailleurs visés par ces formations. La moitié (50,0 %) des établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire » de l'Abitibi-Témiscamingue offriront de la formation à leurs employés au cours des douze prochains mois.

Figure 25 - Intention de formation



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 29 - Intention de formation

	Oui	Non	* Nsp/nrp
Agroalimentaire	50,0 %	45,8 %	4,2 %
Ensemble des regroupements	59,8 %	29,8 %	10,4 %

Au total, 90 travailleurs⁷ recevront de la formation au cours des douze prochains mois sur les 1 969 employés du regroupement, ce qui représente 0,7 % de l'ensemble des établissements de la région qui offriront de la formation.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 30 - Nombre de travailleurs visés par la formation

	Nombre total de travailleurs
Agroalimentaire	90
Ensemble des regroupements	12 138

⁷ Données pondérées.

6.3.1. CNP les plus souvent mentionnés quant à l'intention de formation parmi les établissements du regroupement sectoriel « agroalimentaire »

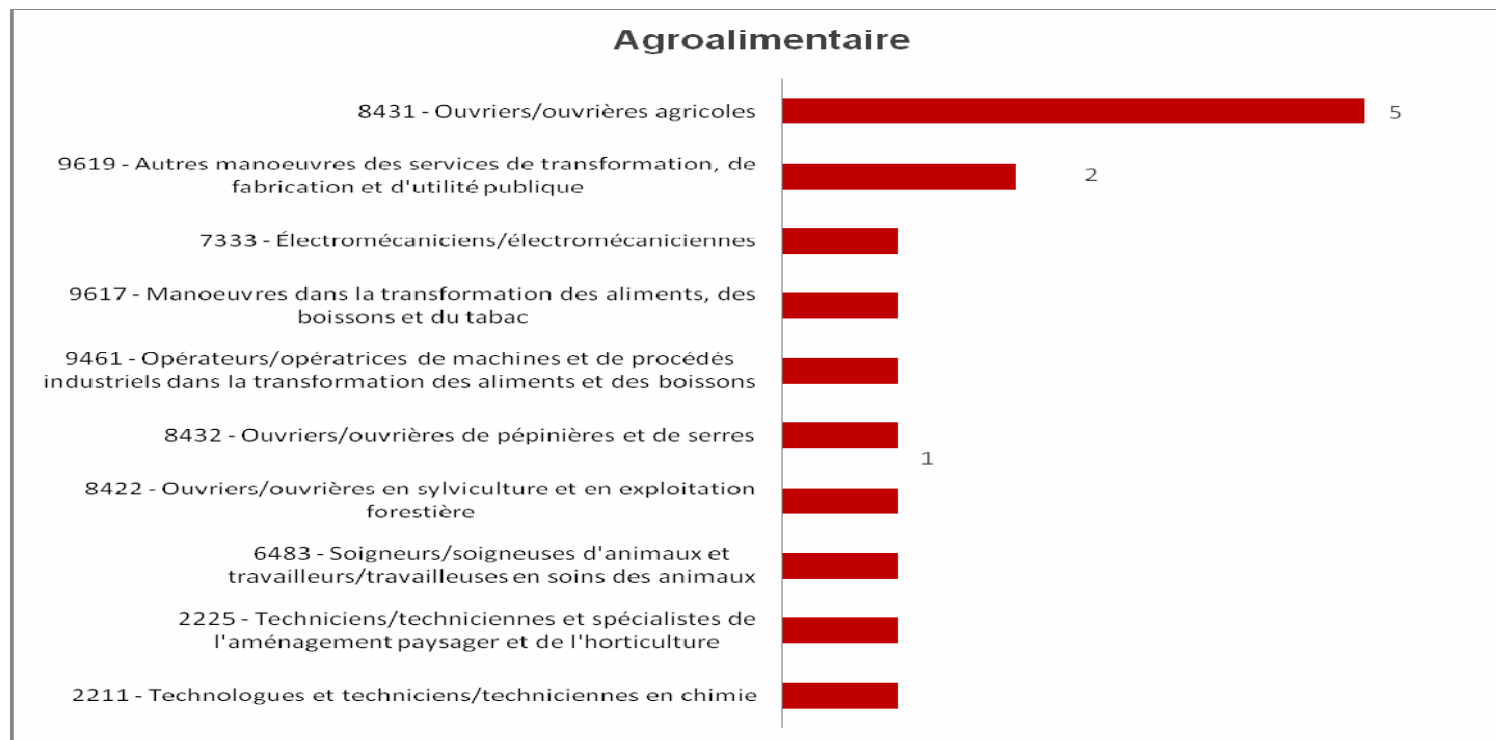
La section suivante présente les dix CNP ayant été mentionnés quant à l'embauche de nouveaux travailleurs au cours des douze derniers mois.

Tableau 31 - Nombre de CNP visés

	Agroalimentaire
Nombre de CNP différents mentionnés	10

Au total, 10 professions et métiers seront concernés par la formation. C'est les professions d'ouvriers/ouvrières agricoles (5 mentions) qui sont les plus souvent mentionnées relativement à l'intention de formation.

Figure 26 - CNP les plus mentionnés quant à l'intention de formation (nombre de mentions)

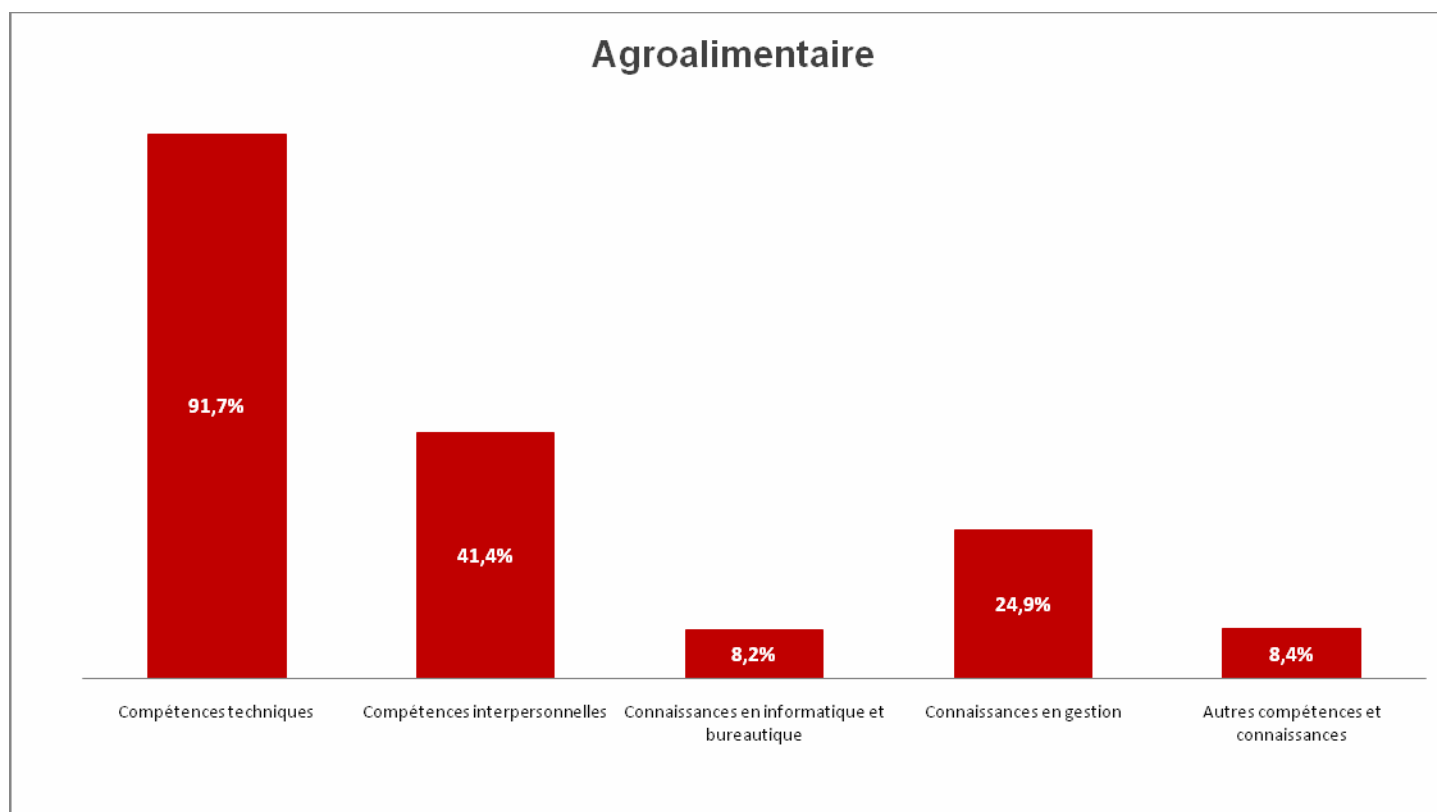


6.3.2. Compétences et connaissances visées par la formation

Cette section indique la proportion des établissements ayant mentionné que les formations offertes viseront l'une ou l'autre des compétences ou connaissances suivantes.

Il est à noter que pour une même formation, plus d'une compétence ou connaissance peut être visée. Les totaux verticaux peuvent être supérieurs à 100 %.

Figure 27 - Compétences et connaissances visées par la formation



La majorité des formations qui seront données viseront l'acquisition de compétences techniques (91,7 %).

Plus de neuf établissements sur dix (91,7 %) du secteur « agroalimentaire » entendent offrir de la formation technique, c'est une des principales compétences que ce secteur veut développer.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

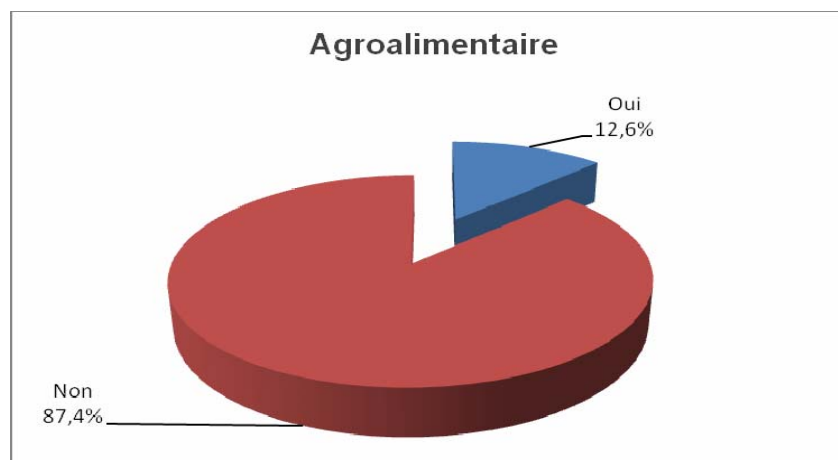
Tableau 32 - Compétences et connaissances visées par la formation

	Compétences de base	Compétences techniques	Compétences interpersonnelles	Connaissances linguistiques	Connaissance en informatique et bureautique	Connaissances en gestion	Autres compétences ou connaissances
Agroalimentaire	--	91,7 %	41,4 %	--	8,2 %	24,9 %	8,4 %
Ensemble des regroupements	5,9 %	84,5 %	27,3 %	5,5 %	17,9 %	18,2 %	11,7 %

6.4. Départs à la retraite

La présente section rend compte de la proportion des établissements prévoyant que des travailleurs prendront leur retraite au cours des douze prochains mois, ainsi que le nombre de départs à la retraite prévus et le nombre de travailleurs qui seront remplacés.

Figure 28 - Départs à la retraite



Parmi les entreprises de cinq employés et plus, 12,6 % verront de leurs travailleurs prendre leur retraite. Nous évaluons à 8 le nombre de travailleurs qui prendront leur retraite et les établissements prévoient remplacer un seul de ces retraités.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 33 - Départs à la retraite

	Oui	Non	*Ne sais pas
Agroalimentaire	12,6 %	87,4 %	--
Ensemble des regroupements	14,9 %	82,1 %	3,0 %

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 34 - Nombre de départs à la retraite

	Départs à la retraite	Remplacement
Agroalimentaire	8	1
Ensemble des regroupements	503	408

6.4.1. CNP les plus souvent mentionnés quant aux départs à la retraite dans le regroupement sectoriel « agroalimentaire »

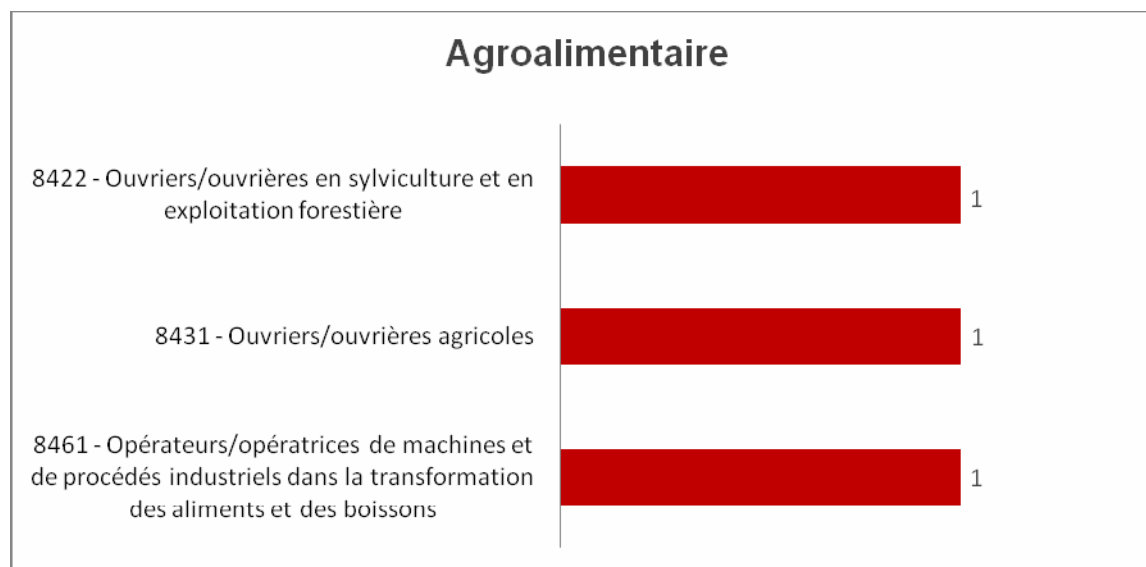
La section suivante présente les trois CNP les plus souvent mentionnés quant aux départs à la retraite au cours des douze prochains mois.

Tableau 35 - Nombre de CNP visés

	Agroalimentaire
Nombre de CNP différents mentionnés	3

Au total, 3 professions ou métiers verront un ou plusieurs travailleurs prendre leur retraite.

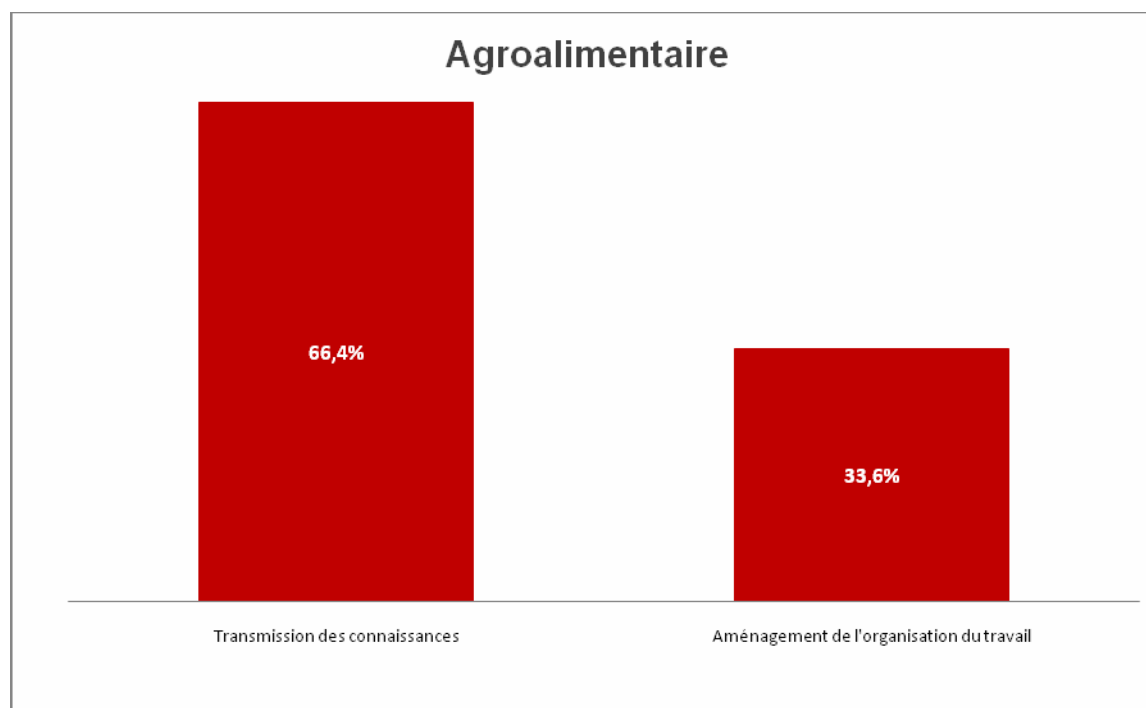
Figure 29 - CNP les plus mentionnés quant aux départs à la retraite (nombre de mentions)



6.4.2. Moyens mis en place pour assurer le remplacement des départs à la retraite

Cette section présente les données relatives aux moyens mis en place pour assurer le remplacement des départs à la retraite dans les établissements enquêtés. Les pourcentages indiquent la proportion des établissements qui ont mentionné avoir en place les moyens indiqués pour assurer le remplacement des départs à la retraite. L'histogramme présente les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Figure 30 - Moyens mis en place pour assurer le remplacement des départs à la retraite



Tous les établissements mettront en place divers moyens pour assurer le remplacement des départs à la retraite.

Ainsi, 66,4 % des répondants ont énoncé qu'un des moyens mis en place pour assurer le remplacement des départs à la retraite sera la transmission de connaissance. L'aménagement de l'organisation du travail est identifié comme moyen par 33,6 % des établissements.

Un établissement pouvant être doté de plus d'un moyen, les totaux verticaux peuvent être supérieurs à 100 %. Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 36 - Moyens mis en place pour assurer le remplacement des départs à la retraite

	Aucun	Plan de relève	Transmission des connaissances des plus vieux vers les jeunes travailleurs rémunérés	Aménagement de l'organisation du travail (ex.: répartir les tâches autrement)	Autre (précisez)	*NSP
Agroalimentaire	--	--	66,4 %	33,6 %	--	--
Ensemble des regroupements	12,4 %	33,1 %	58,6 %	26,7 %	5,9 %	5,3 %

7. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

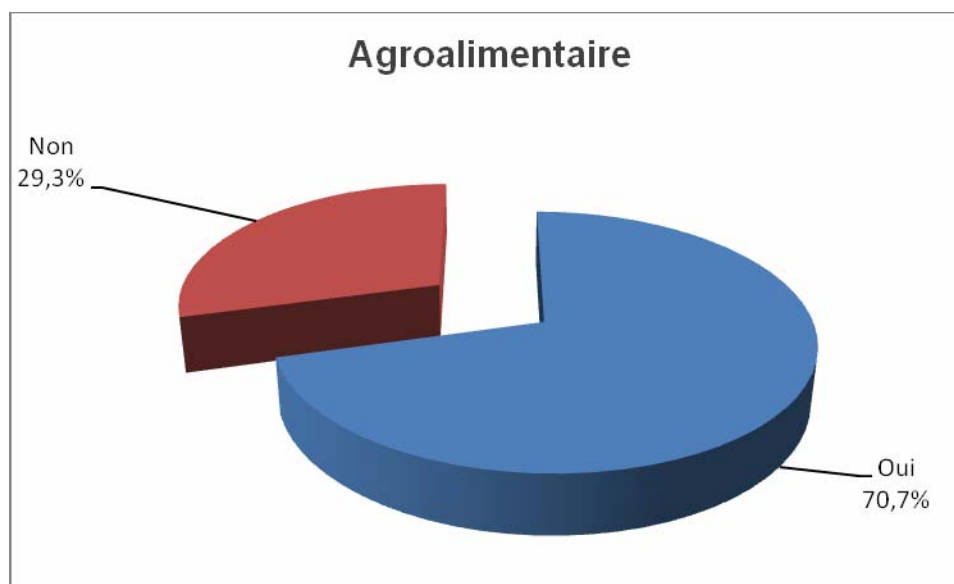
Ce chapitre renferme les données touchant à la gestion des ressources humaines (GRH) au sein des établissements enquêtés. Il contient les tableaux suivants :

- x Présence d'un responsable des ressources humaines (section 7.1);
- x Politiques de gestion des ressources humaines (section 7.2);
- x Difficultés en matière de gestion des ressources humaines (section 7.3);
- x Stratégies d'affaires envisagées pour les douze prochains mois (section 7.4).

7.1. Présence d'un responsable des ressources humaines

La présente section montre la proportion des établissements ayant un responsable des ressources humaines ainsi que le pourcentage moyen de la tâche de ce responsable effectivement consacré à la gestion des ressources humaines.

Figure 31 - Présence d'un responsable des ressources humaines



Dans les établissements de cinq employés et plus de l'Abitibi-Témiscamingue, 70,7 % ont au moins une personne désignée qui assurera la fonction ressources humaines pour l'entreprise, ce qui est légèrement sous la moyenne (74,9 %).

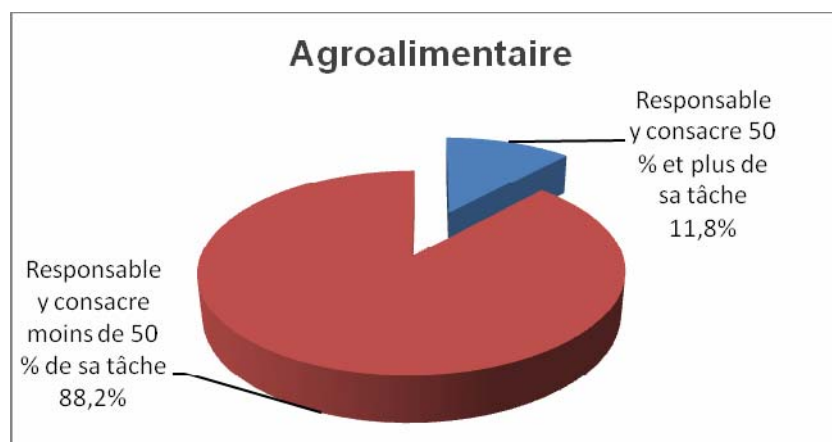
Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 37 - Présence d'un responsable des ressources humaines

	Oui	Non
Agroalimentaire	70,7 %	29,3 %
Ensemble des regroupements	74,9 %	24,8 %

Le graphique suivant indique la proportion des établissements où le responsable des ressources humaines consacre 50 % et plus de sa tâche à la gestion des ressources humaines ainsi que la proportion d'établissements dans lesquels ce responsable y consacre moins de 50 % de sa tâche. Ainsi, pour près de neuf entreprises sur dix (88,2 %), le responsable des ressources humaines, quand il y en a un, consacre moins de 50 % de sa tâche à cette fonction. 11,8 % des établissements ont un responsable des ressources humaines qui consacrent plus de 50 % de son temps de travail à cette tâche.

Figure 32 - Établissements selon que la personne responsable des RH y consacre plus ou moins de 50 % de sa tâche



Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

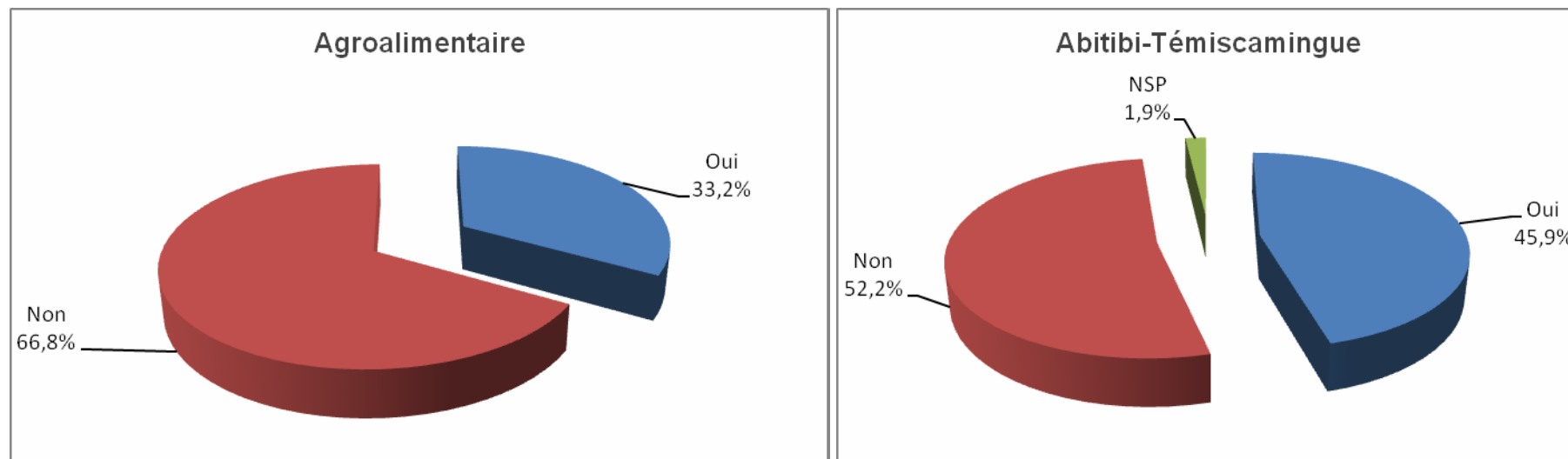
Tableau 38 - Répartition des établissements selon que l'employé responsable des RH y consacre plus ou moins 50 % de sa tâche

	0-10 %	11-49 %	50-100 %	*Ne sais pas / NRP
Agroalimentaire	52,9 %	35,4 %	11,8 %	--
5 à 19 employés	59,7 %	30,2 %	10,1 %	--
20 à 49 employés	39,9 %	40,0 %	20,1 %	--
50 employés et plus	50,6 %	49,4 %	--	--
Ensemble des regroupements	25,4 %	38,5 %	25,5 %	10,5 %

7.2. Politique de gestion des ressources humaines

La section suivante rend compte des politiques de gestion des ressources humaines appliquées dans les établissements enquêtés.

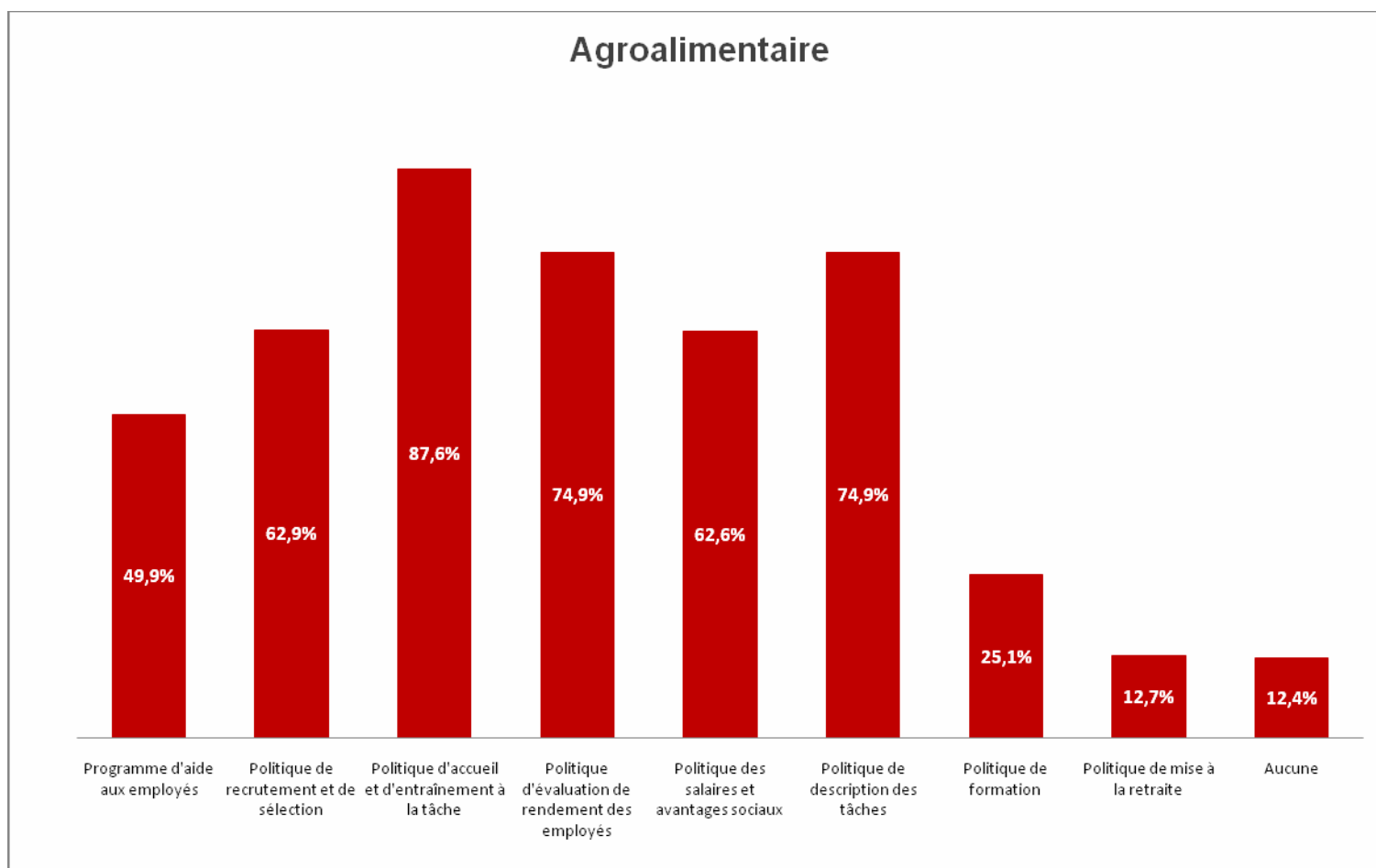
Figure 33 - Présence des politiques en gestion des ressources humaines



Les pourcentages indiquent la proportion des établissements qui ont mentionné appliquer la politique de gestion des ressources humaines proposée. Ainsi, un peu plus de deux entreprises sur trois (70,7 %) ont des politiques de gestion des ressources humaines.

La figure suivante démontre que trois des huit politiques énoncées sont adoptées par plus de trois entreprises sur quatre ($\geq 75\%$), soit la politique d'accueil et d'entraînement à la tâche (87,6 %), la politique d'évaluation de rendement (74,9 %) et la politique de descriptions des tâches (74,9 %).

Figure 34 - Politiques de gestion des ressources humaines



Un employeur pouvant appliquer plus d'une politique au sein de son établissement, les totaux verticaux peuvent être supérieurs à 100 %.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

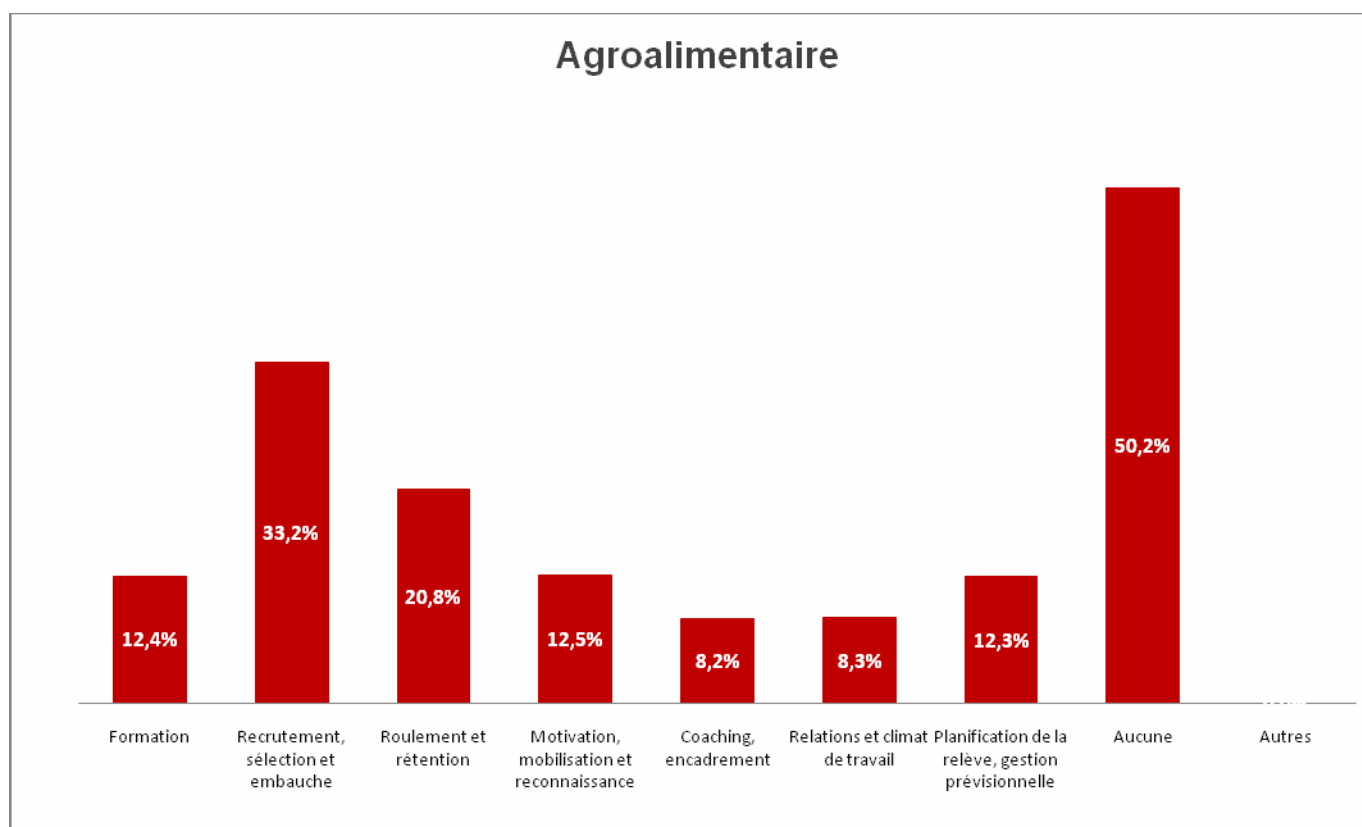
Tableau 39 - Politiques de gestion des ressources humaines

	Programme d'aide aux employés	Politique de recrutement et de sélection	Politique d'accueil et d'entraînement à la tâche	Politique d'évaluation de rendement des employés	Politique des salaires et avantages sociaux	Politique de descriptions des tâches	Politique de plan de formation	Politique de mise à la retraite	*Aucune	Autres (précisez)
Agroalimentaire	49,9 %	62,9 %	87,6 %	74,9 %	62,6 %	74,9 %	25,1 %	12,7 %	12,4 %	--
Ensemble des regroupements	49,5 %	70,6 %	86,1 %	79,7 %	79,6 %	84,7 %	57,0 %	23,4 %	2,3 %	3,0 %

7.3. Difficultés en matière de gestion des ressources humaines

La présente section affiche les données relatives aux difficultés en matière de gestion des ressources humaines rencontrées dans les établissements enquêtés. Les pourcentages indiquent la proportion des établissements qui a mentionné faire face ou non à une ou des difficultés en matière de gestion des ressources humaines.

Figure 35 - Difficultés en matière de gestion des ressources humaines



Ainsi, 49,8 % des établissements ont identifié une ou des difficultés rencontrées dans leur entreprise concernant les ressources humaines. De toutes les difficultés, ce sont celles liées au recrutement, sélection et embauche (33,2 %) qui sont les plus mentionnées.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

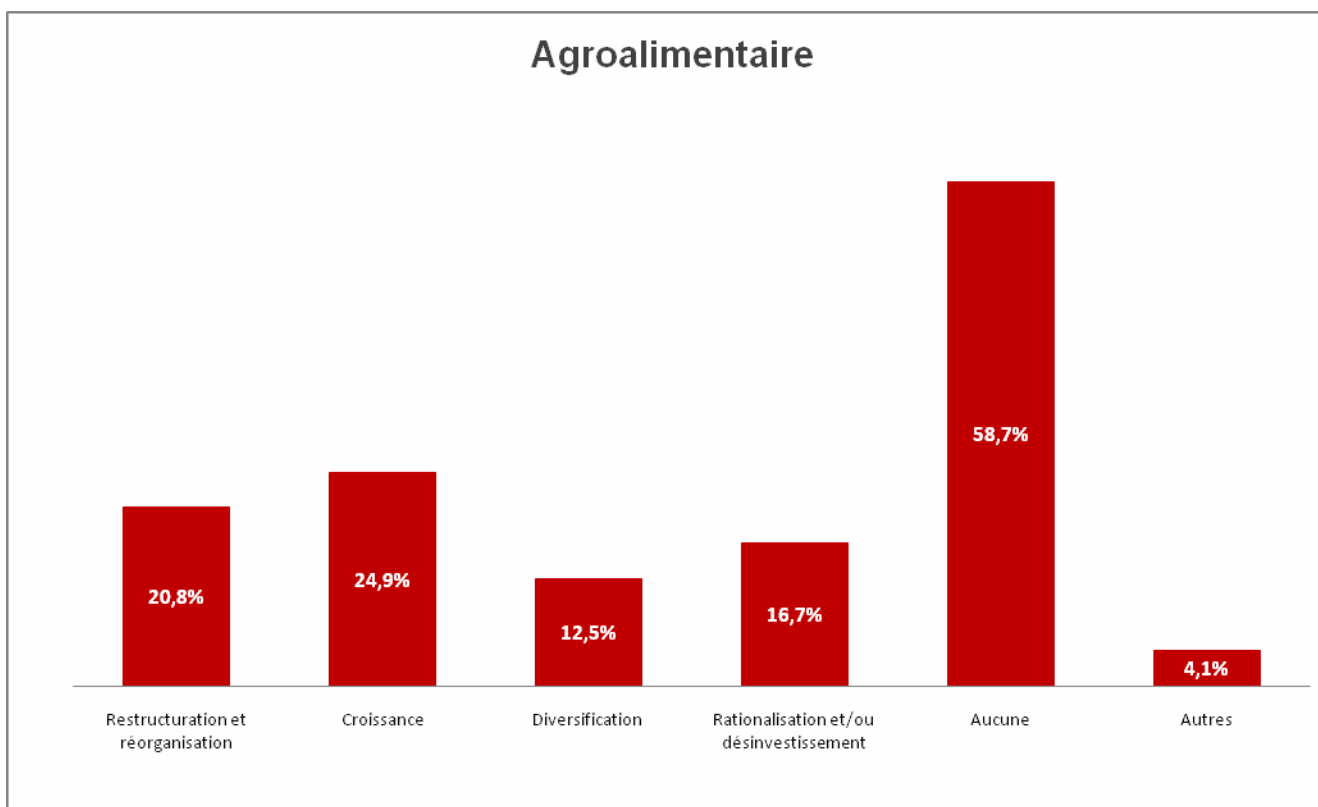
Tableau 40 - Difficultés en matière de gestion des ressources humaines

	*Aucune	Formation	Recrutement, sélection et embauche, congédiement	Roulement et rétention	Motivation, mobilisation et reconnaissance	Coaching, encadrement	Relations et climat de travail	Planification de la relève, gestion prévisionnelle des RH et succession d'entreprise	Autres (précisez)	*NSP/NRP
Agroalimentaire	50,2 %	12,4 %	33,2 %	20,8 %	12,5 %	8,2 %	8,3 %	12,3 %	--	--
Ensemble des regroupements	36,3 %	11,9 %	42,2 %	25,0 %	19,4 %	15,0 %	13,5 %	16,6 %	1,0 %	1,9 %

7.4. Stratégies d'affaires envisagées pour les douze prochains mois

La section suivante rend compte des stratégies d'affaires envisagées pour les douze prochains mois dans les établissements enquêtés. Les pourcentages indiquent la proportion des établissements qui a mentionné envisager une stratégie d'affaires. Parmi les établissements, 41,3 % appliqueront une ou plusieurs stratégies d'affaires qui leur étaient proposées.

Figure 36 - Stratégies d'affaires envisagées



Aucune stratégie n'est envisagée par plus d'une entreprise sur quatre.

Le tableau suivant contient les données pour le regroupement sectoriel « agroalimentaire » ainsi que pour l'ensemble des regroupements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 41 - Stratégies d'affaires envisagées

	Restructuration et réorganisation	Croissance	Diversification	Rationalisation et/ou désinvestissement	*Aucune	Autres (précisez)	*NSP/NRP
Agroalimentaire	20,8 %	24,9 %	12,5 %	16,7 %	58,7 %	4,1 %	--
Ensemble des regroupements	19,8 %	46,5 %	20,0 %	7,1 %	36,3 %	1,2 %	2,8 %

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE

Questionnaire pour la mise à jour de la liste des industries et commerces (LIC) de l'Abitibi-Témiscamingue

1. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

1.1 Nom et prénom de la personne répondant au recensement ou à l'enquête

➞ _____

(Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires)

2. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

(L'établissement se définit comme étant une unité de production où se fait l'activité économique (produits fabriqués ou services offerts) et pour lequel il est possible d'obtenir un minimum de données en matière d'emploi (travailleur rémunéré ou pas, incluant le propriétaire, le cadre, l'actionnaire, le travailleur à commission, le locateur d'équipement, etc.)).

2.1 * Nom usuel de votre établissement est-il?

➞ _____

(Le nom usuel de l'établissement se définit comme étant le nom commercial sous lequel l'établissement se fait connaître de sa clientèle ou qu'il s'affiche ou que le public en général emploie. Ce nom se distingue dans bien des cas de la dénomination sociale ou de la raison sociale de l'établissement)

2.2 Nom légal de votre établissement est-il (selon le Registre des entreprises du Québec ou à Corporation Canada)?

➞ _____

➞ Le même que le nom usuel ☐

2.3 Votre établissement est-il toujours en activité

➞ OUI ☐ si oui continuez à la section 3

NON ☐ si non, indiquez la date de fermeture (jour/mois/année) ____/____/____ et remplir la section 3

2.4 Votre établissement est-il inscrit au Registre des entreprises du Québec (REQ)

➞ OUI ☐ NON ☐

3. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

(Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires)

3.1 Adresse municipale (physique) de l'établissement :

* Numéro municipal



* Rue, boulevard, chemin, etc.



* Nom de la rue, du boulevard, etc.



* Type d'unité (bureau, local, etc.)



* Unité (chiffre)



* Étage



* Ville



* Code postal



Succursale postale (nom de la succursale)



Type de succursale (comptoir postal, succursale, etc.)



Route rural



Case postale



3.2 L'adresse postale de votre établissement est-elle la même que l'adresse municipale (physique)?

Oui

☐ Passez à la question 3.4

Non

☐ Passez à la question 3.3

Ne le sais pas ☐ Passez à la question 3.4

Inscrire l'adresse postale de l'entreprise

* Numéro municipal et rue



* Étage



* Case postale



* Ville, province et code postal



3.4 Le numéro de téléphone général de l'établissement :

* Numéro de téléphone ☎ (____) _____ - _____

3.5 Le numéro de télécopieur général de l'établissement :

Numéro de télécopieur ☎ (____) _____ - _____

3.6 Le courriel général de l'établissement :

Courriel ☎ _____@_____

3.7 L'adresse Internet de l'établissement :

Adresse Internet (site Web)



4. CONTACT EN RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTABLISSEMENT

4.1 Le nom du contact en ressources humaines dans votre établissement :

Madame ☐

Monsieur ☐

* Prénom _____

* Nom _____

* Fonction (titre) _____

Numéro de téléphone (____) _____ - _____

Courriel (*si différent de celui de l'établissement*) ☎ _____

5. FORME JURIDIQUE ET DÉPENDANCE (*Un choix unique*)

5.1 Quelle est la forme juridique de votre établissement?

☐ Compagnie (société par actions ou personne morale à but lucratif)

☐ Coopérative

☐ Entreprise individuelle (enregistrée au REQ)

☐ Entreprise individuelle (non enregistrée = travailleur autonome ou indépendant)

☐ Personne morale à but non lucratif

☐ S.E.N.C. - Société en nom collectif

☐ Autres, si différents des précédents _____

5.2 Votre établissement est-il? (Dépendance) (*Un choix unique*)

☐ Établissement unique (sans succursale)

☐ Siège social

☐ Société mère

☐ Succursale

☐ Filiale

5.3 Votre établissement est-il ?

- ☐ À but lucratif
- ☐ À but non lucratif

5.4 Votre établissement est-il de type ?

- ☐ Administration publique fédérale
- ☐ Administration publique provinciale
- ☐ Administration publique municipale
- ☐ Entreprise parapublic
- ☐ Entreprise Privé
- ☐ Société d'État

5.5 Votre établissement est-il ?

- ☐ Une entreprise de concession
- ☐ Une entreprise d'économie sociale
- ☐ Une entreprise à caractère familiale
- ☐ Une entreprise gouvernementale
- ☐ Une franchise
- ☐ Une société d'État

6. ACTIVITÉ PRINCIPALE ET/OU SECONDAIRE

6.1 Quelle est l'activité principale de votre établissement? (*La production de biens ou de services qui génère le chiffre d'affaire le plus élevée à l'établissement*)



6.2 L'activité secondaire de votre établissement est-elle? (S'il y a lieu seulement) (*La production de biens ou de services qui génère un chiffre d'affaires additionnel à l'établissement*)



7. TRAVAILLEUR RÉMUNÉRÉ

(Le travailleur rémunéré se définit comme étant un **employé** ou un **cadre** qui travaille à un emploi principal ou unique moyennant un salaire, un traitement, une commission, une prime, un pourboire **ou** un **propriétaire** actif d'une entreprise constituée en société, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel (constitués ou non constitués en société) **ou** un **travailleur autonome ou indépendant** qui n'a pas d'entreprise. Lorsque le travailleur rémunéré a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. S'ajoute à cela l'**actionnaire**, le **travailleur à commission** (ex. : l'agent libre en immeuble) et le **locateur d'équipement** (ex. : chaise dans un salon de coiffure).

Note : Le nombre de travailleurs rémunérés comptabilisé sont les travailleurs permanents, temporaires/occasionnels et saisonniers, oeuvrant à **temps plein (30 heures et plus) ou à temps partiel (moins de 30 heures)**, durant la **période la plus active de l'établissement** et exclut les travailleurs familiaux non rémunérés. Ce n'est pas le nombre de professions exercées par un travailleur rémunéré qui est comptabilisé.

PROFIL ET TENDANCES DE L'EMPLOI

7.1 Au cours des 12 derniers mois, quel a été le nombre maximal de travailleurs rémunérés qui ont œuvré dans votre établissement?

Veillez détailler le nombre d'hommes et de femmes ainsi que le nombre de personnes qui travaillent à temps plein (30 heures et plus par semaine) et à temps partiel (29 heures et moins par semaine). (Ne considérez pas les postes qui sont réservés au rappel d'employés mis à pied temporairement ni les postes qui doivent être comblés par promotion ou mutation à l'intérieur de l'établissement)

Temps plein (30 heures et plus par		Nombre d'hommes	
Temps partiel (moins de 30 heures		Nombre de femmes	
Total des travailleurs rémunérés durant la période la plus active de l'établissement		Total des travailleurs rémunérés durant la période la plus active de l'établissement	

Les renseignements que vous avez fournis aux questions 1 à 7 seront partagés avec certains organismes socioéconomiques et pourraient être publiés dans un répertoire d'entreprises. Or, pour les prochaines questions, les renseignements que vous nous transmettez demeureront confidentiels et serviront à la planification de formations et à la réalisation de portraits par Emploi-Québec.

8. ÉVOLUTION DE L'EMPLOI (au cours des 12 derniers mois)		
8.1 Au cours des 12 derniers mois, le nombre maximal de travailleurs rémunérés dans votre établissement était-il en croissance, stable ou en décroissance? <i>(Référer à la définition « Travailleur rémunéré » au #7)</i>	En croissance	☐
	Stable	☐
	En décroissance	☐

9. EMBAUCHE DE NOUVEAUX TRAVAILLEURS (au cours des 12 derniers mois)

9.1 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous embauché des nouveaux travailleurs?

Oui ☐ Passez à la question 9.2
Non ☐ Passez à la question 10.1
Ne le sais pas ☐ Passez à la question 10.1

9.2 Indiquez le titre de la profession et le nombre de travailleurs que vous avez embauché. Précisez la scolarité, l'expérience ainsi que les compétences et connaissances requises à l'embauche.

	(1) COMPLÉTER ()	(2) COMPLÉTER ()	(3) COMPLÉTER ()	Exemple
9.2.1 Titre de la profession CNP 4 (si nécessaire, précisez les principales fonctions pour des fins de classification)				Programmeur
9.2.2 Nombre de postes comblés par profession	()	()	()	2
9.2.3 Raison(s) de l'embauche				
Roulement de personnel (précisez le nombre de postes à combler pour cette raison)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐
Remplacement à la suite d'une prise de retraite (précisez le nombre de postes à combler pour cette raison)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	✓
Nouveau poste (précisez le nombre de postes à combler pour cette raison)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐
9.2.4 Scolarité exigée à l'embauche				
Aucun diplôme	☐	☐	☐	☐
Diplôme d'études secondaires (DES)	☐	☐	☐	☐
Diplôme d'études professionnelles au secondaire (DEP)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ ()
Diplôme d'études collégiales (DEC général ou technique) (précisez la spécialisation)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	✓ (informatique)
Diplôme universitaire (certificat, baccalauréat ou plus) (précisez la spécialisation)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ ()
9.2.5 Expérience exigée à l'embauche				
Aucune expérience	☐	☐	☐	☐
Moins d'un an	☐	☐	☐	✓
De 1 à 3 ans	☐	☐	☐	☐
Plus de 3 ans	☐	☐	☐	☐
9.2.6 Compétences et connaissances exigées à l'embauche	(1) COMPLÉTER	(2) COMPLÉTER	(3) COMPLÉTER	Exemple

Aucune	☐	☐	☐	☐
Compétences de base (<i>lire, écrire, compter</i>)	☐	☐	☐	☒
(<i>précisez</i>)	()	()	()	(réseautique)
Compétences techniques propres à l'exercice de la profession (<i>précisez</i>)	☐	☐	☐	☐
Compétences interpersonnelles et personnelles (<i>précisez</i>)	☐	☐	☐	☒
Connaissances linguistiques (<i>précisez</i>)	()	()	()	(anglais)
Connaissances en informatique et en bureautique (<i>précisez</i>)	☐	☐	☐	☒
Connaissances en planification et en gestion (<i>précisez</i>)	()	()	()	(Windows)
Autres compétences et connaissances (<i>précisez</i>)	☐	☐	☐	☐
	()	()	()	()

10. DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT (<i>au cours des 12 derniers mois</i>)				
10.1 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous rencontré des difficultés de recrutement dans votre établissement?	Oui ☐	Passez à la question 10.2		
	Non ☐	Passez à la question 11.1		
	Ne le sais pas ☐	Passez à la question 11.1		
(Une difficulté de recrutement est observée lorsque, malgré les efforts de recrutement, un poste demeure ou est demeuré vacant pendant plus de 4 mois)				
10.2 Indiquez le titre de la profession et les raisons pour lesquelles vous avez rencontré des difficultés de recrutement?				
	(1) COMPLÉTE R	(2) COMPLÉTE R	(3) COMPLÉTE R	Exemple
10.2.1 Titre de la profession (<i>si nécessaire, préciser les principales fonctions pour des fins de classification</i>)	()	()	()	Programmeur
10.2.2 Causes des difficultés de recrutement rencontrées				
Activités saisonnières	☐	☐	☐	☒
Lieu de travail (lieu éloigné ou isolé)	☐	☐	☐	☐
Conditions de travail (s: salaire; mt: milieu de travail; ht: horaire de travail)	s ☐ mt ☐ ht ☐	s ☐ mt ☐ ht ☐	s ☐ mt ☐ ht ☐	s ☐ mt ☐ ht ☐
Manque de candidats qualifiés (formation)	☐	☐	☐	☒
Manque de candidats expérimentés (expérience)	☐	☐	☐	☐
Manque de candidats compétents (qualité du travail exécuté)	☐	☐	☐	☐

Lacunes dans les qualités personnelles	☐	☐	☐	☐
Travail temporaire	☐	☐	☐	☐
Autres (précisez)	☐	☐	☐	☐
	()	()	()	()
10.3 Si vos difficultés de recrutement persistent, à quelle(s) conséquence(s) votre établissement pourrait-il faire face dans les 12 prochains mois?				(Choix multiple)
Vous devrez réorganiser le travail				☐
Vous devrez embaucher des candidats moins qualifiés				☐
Vous devrez former vos employés en place				☐
Vous devrez prolonger les heures supplémentaires				☐
Vous devrez faire appel à la sous-traitance				☐
Vous perdrez des contrats				☐
Vous déménagerez une partie ou la totalité de vos activités				☐
Vous fermerez votre établissement et cesserez vos activités				☐
Aucune				☐
Autres (précisez)				

11. EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

11.1 Envisagez-vous embaucher de la main-d'œuvre immigrante au cours des prochaines années?

Oui ☐ Passez à la question 12.1

Combien ()

Non ☐ Passez à la question 12.1

Ne le sais pas ☐ Passez à la question 12.1

Est-ce que vous pensez, un jour peut-être...
(pas obligatoire d'être certain...)

(Une personne qui est au pays depuis moins de cinq ans et qui a sa résidence permanente, ce qui implique que le candidat a un certificat de sélection du Québec).

12. INTENTIONS D'EMBAUCHE (au cours des 12 prochains mois)

12.1 Au cours des 12 prochains mois, embaucherez-vous des nouveaux travailleurs dans votre établissement?

Oui ☐ Passez à la question 12.2
 Non ☐ Passez à la question 13.1
 Ne le sais pas ☐ Passez à la question 13.1

12.2 Indiquez le titre de la profession et le nombre de nouveaux travailleurs que vous prévoyez embaucher au cours des 12 prochains mois.

Titre de la profession (CNP 4)	Nombre d'intentions d'embauche (par profession)
Total des intentions d'embauche	
12.3 Envisageriez-vous embaucher de main d'oeuvre immigrante pour ce poste ou métier?	Oui ☐ Passez à la question 13.1
Est-ce que vous pensez, un jour peut-être... (pas obligatoire d'être certain...)	
(Une personne qui est au pays depuis moins de cinq ans et qui a sa résidence permanente, ce qui implique que le candidat a un certificat de sélection du Québec).	
	Non ☐ Passez à la question 13.1
	Ne le sais pas ☐ Passez à la question 13.1

13. MISES À PIED (au cours des 12 prochains mois)

13.1 Au cours des 12 prochains mois, prévoyez-vous effectuer des mises à pied permanentes ou à durée indéterminée dans votre établissement?

Oui ☐ Passez à la question 13.2
 Non ☐ Passez à la question 14.1
 Ne le sais pas ☐ Passez à la question 14.1

(Référer à la définition « Travailleur rémunéré » au #7)

13.2 Indiquez le titre de la profession et le nombre de travailleurs rémunérés que vous prévoyez mettre à pied au cours des 12 prochains mois.

Titre de la profession (CNP 4)	Nombre de mises à pied prévues (par profession)
Total des mises à pied	

14. Intention de formation (au cours des 12 prochains mois)

14.1 Au cours des 12 prochains mois, prévoyez-vous offrir des activités de formation à vos employés?

(Référer à la définition « Travailleur rémunéré » au #7)

Oui ☐ Passez à la question 14.2

Non ☐ Passez à la question 15.1

Ne le sais pas ☐ Passez à la question 15.1

14.2 Indiquez quelles formations vous prévoyez offrir à votre personnel et à quel groupe d'employé elles s'adresseront. (Exemples : PowerPoint pour les secrétaires, lecture de plans pour les soudeurs, etc.)

	(1) (cochez et précisez)	(2) (cochez et précisez)	(3) (cochez et précisez)	EXEMPLE (cochez et précisez)
1. Profession visée CNP 4 (si nécessaire, préciser les principales fonctions pour des fin de classification)	()	()	()	Programmeur r analyste
2. Nombre de personnes visées par la formation	()	()	()	5
3. Nature de la formation ou des formations planifiées				
Compétences de base (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ savoir lire
Compétences techniques propres à l'exercice de la profession (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ programmation avancée
Compétences interpersonnelles et personnelles (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ gestion du stress
Connaissances linguistiques (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ anglais
Connaissances en informatique (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ Word
Connaissances en planification et en gestion (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ anglais
Autres (précisez)	☐ ()	☐ ()	☐ ()	☐ ()

15. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES			
15.1 Avez-vous une personne responsable de la gestion des ressources humaines dans votre établissement?	Oui ☐ Non ☐	Si oui, quel pourcentage de sa tâche y consacre-t-elle?	(_____ %)
15.2 Quelles politiques de gestion des ressources humaines avez-vous dans votre établissement?			(Choix multiple)
Programme d'aide aux employés			☐
Politique de recrutement et de sélection			☐
Politique d'accueil et d'entraînement à la tâche			☐
Politique d'évaluation de rendement des employés			☐
Politique des salaires et avantages sociaux			☐
Politique de descriptions des tâches			☐
Politique de plan de formation			☐
Politique de mise à la retraite			☐
Autres (précisez)			☐
Aucune			☐
15.3 Avez-vous une personne responsable de la gestion des ressources humaines dans votre établissement?		Oui ☐ Passez à la question 15.4 Non ☐ Passez à la question 15.5	
15.4 Quelles sont les difficultés éprouvez en matière de gestion des ressources humaines dans votre établissement?			(Choix multiple)
Formation			☐
Recrutement, sélection et embauche, congédiement			☐
Roulement et rétention			☐
Motivation, mobilisation et reconnaissance			☐
Coaching, encadrement			☐
Relations et climat de travail			☐
Planification de la relève, gestion prévisionnelle des ressources humaines et succession d'entreprise			☐
Autres (précisez)			☐
15.5 Quelle(s) stratégie(s) d'affaires envisagez-vous pour les 12 prochains mois dans votre établissement?			(Choix multiple)
Restructuration et réorganisation			☐
Croissance			☐
Diversification			☐
Rationalisation et/ou désinvestissement			☐
Autres (précisez)			☐
Aucune			☐

16. DÉPARTS À LA RETRAITE (au cours des 12 prochains mois)

16.1 Au cours des 12 prochains mois, prévoyez-vous que des travailleurs rémunérés prendront leur retraite dans votre établissement?

(Référer à la définition « Travailleur rémunéré » au #7)

Oui ☐ Passez à la question 16.2

Non ☐ Passez à la question 17.1

Ne le sais pas ☐ Passez à la question 17.1

16.2 Indiquez le titre de la profession et le nombre de travailleurs rémunérés qui partiront à la retraite au cours des 12 prochains mois. (Commencez par les professions pour lesquelles vous prévoyez le plus grand nombre de départs à la retraite)

Titre de la profession (CNP 4)	Nombre de départs à la retraite prévus (par profession)	Nombre de remplacements prévus (par profession)	Ne le sais pas
			☐
			☐
Total des départs à la retraite			☐
16.3 Quels sont les moyens mis en place pour assurer le remplacement ou la relève des travailleurs rémunérés qui prendront leur retraite dans votre établissement?	Aucun		☐
	Plan de relève		☐
	Transmission des connaissances des plus vieux vers les jeunes travailleurs rémunérés		☐
	Aménagement de l'organisation du travail (ex. : répartir les tâches autrement)		☐
	Autre (précisez)		☐
	Ne le sais pas		☐

17. MESURES ET SERVICES D'EMPLOI-QUÉBEC

17.1 Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé les mesures ou les services offerts aux entreprises par Emploi-Québec? (Placement en ligne, formation, coaching de gestion, programme d'apprentissage, etc.)

Oui ☐

Non ☐ Passez à la question 17.2

Ne le sais pas ☐

17.2 Êtes-vous intéressé à recevoir de l'information sur les mesures et services offerts aux entreprises par Emploi-Québec?

Oui ☐

Non ☐

Ne le sais pas ☐

ANNEXE 2 - REGROUPEMENTS SECTORIELS

Agroalimentaire	
111	Cultures agricoles
112	Élevage
114	Pêche, chasse et piégeage
1151	Activités de soutien aux cultures agricoles
1152	Activités de soutien à l'élevage
311	Fabrication d'aliments
312	Fabrication de boissons et de produits du tabac
Forêt, bois et papier	
113	Foresterie et exploitation forestière
1153	Activités de soutien à la foresterie
321	Fabrication de produits en bois
322	Fabrication du papier
Mines et première transformation des métaux	
211	Extraction de pétrole et de gaz
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz
331	Première transformation des métaux

Services publics et construction	
221	Services publics
23	Construction

Transport et entreposage	
481	Transport aérien
482	Transport ferroviaire
483	Transport par eau
484	Transport par camion
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
486	Transport par pipeline
487	Transport de tourisme et d'agrément
488	Activités de soutien au transport
491	Services postaux
492	Messageries et services de messagers
493	Entreposage

Hébergement, restauration, communications et information, industrie culturelle et arts et spectacles	
511	Édition (sauf par Internet)
512	Industrie du film et de l'enregistrement sonore
515	Radiotélévision (sauf par Internet)
516	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet
517	Télécommunications
518	Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche et services de traitement de données
519	Autres services d'information
711	Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes
712	Établissements du patrimoine
713	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loterie
721	Services d'hébergement
722	Services de restauration et débits de boissons

Finances, assurances et services immobiliers	
521	Autorités monétaires – banque centrale
522	Intermédiation financière et activités connexes
523	Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes
524	Sociétés d'assurance et activités connexes
526	Fonds et autres instruments financiers
531	Services immobiliers
532	Services de location et de location à bail
533	Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)
Services professionnels, scientifiques et techniques et gestion de sociétés et services administratifs et gestion des déchets	
541	Services professionnels, scientifiques et techniques
551	Gestion de sociétés et d'entreprises
561	Services administratifs et services de soutien
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement

ANNEXE 3 - LEXIQUE

Terme : ÉTABLISSEMENT

Définition

L'établissement se définit comme étant une unité de production, « ensemble d'installations servant à l'exploitation d'une entreprise », située en un point géographique précis, où se fait l'activité économique (produits fabriqués ou services offerts) ou à partir duquel elle s'exerce, et pour lequel il est possible d'obtenir un minimum de données en matière d'emploi (travailleur rémunéré ou pas incluant le propriétaire, l'actionnaire, le travailleur à commission, le locateur d'équipement, etc.).

Le terme établissement utilisé pour les besoins du LIC possède un sens plus large puisqu'il puise sa source dans deux définitions modifiées soit, emplacement de Statistique Canada et établissement du Registre des entreprises du Québec.

Terme : FILIALE

Définition

Société juridiquement indépendante mais placée sous le contrôle d'une société mère, généralement du fait que cette dernière détient, directement ou indirectement, une participation lui donnant le droit d'élire la majorité des membres du conseil d'administration de cette société.

Terme : ÉTABLISSEMENT UNIQUE

Définition

L'établissement unique n'a qu'un seul établissement qui existe

Terme : SIÈGE SOCIAL

Définition

Principal établissement d'une société ou d'une association, où sont concentrées ses activités juridiques, administratives et de direction. Note(s) : L'adjectif social signifie ici « relatif à un groupement de personnes ayant un but ou des intérêts communs », c'est-à-dire une société ou une association. On parle aussi, en ce sens, de capital social, de part sociale, d'objet social, d'exercice social, de dettes sociales. Il faut éviter de parler de siège social à propos d'un organisme qui n'a pas une forme sociale, tel qu'un service de l'Administration ou un tribunal. Le générique siège, sans qualificatif, peut être utilisé en contexte. Il ne faut pas confondre le terme siège social avec le terme « société mère » qui désigne non pas le principal établissement d'une société, mais la société qui en contrôle une ou plusieurs autres, appelées filiales

Terme : SOCIÉTÉ MÈRE

Définition

Société qui détient directement ou indirectement la majorité des participations financières d'une autre ou de plusieurs autres sociétés, ses filiales, et qui exerce par conséquent un pouvoir de contrôle sur celles-ci. Note(s) : Dans la plupart des grands groupes, la société mère est une société de portefeuille, dont l'activité principale consiste à gérer des participations dans d'autres sociétés. Le terme « compagnie mère » ne s'applique qu'aux sociétés constituées en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec. Il ne faut pas confondre les termes « siège social » et « société mère ». En effet, le siège social est le principal établissement d'une société, où sont concentrées ses activités juridiques et administratives, alors que la société mère exerce un pouvoir de contrôle sur d'autres sociétés, du fait qu'elle en détient la majorité des participations financières.

Terme : SUCCURSALE

Définition

Établissement commercial qui dépend d'un autre, mais qui jouit d'une certaine autonomie par rapport à celui-ci, sans en être juridiquement distinct et, par conséquent, sans avoir la personnalité morale.

Terme : FRANCHISE

Définition

Droit d'exploiter une raison sociale ou une enseigne, une marque, un savoir-faire commercial, lequel est concédé à un franchisé par un franchiseur par contrat de franchisage. Entreprise exploitée par le franchisé sous l'enseigne et dans le réseau commercial du franchiseur, en vertu d'un contrat de franchisage.